

POLE : Direction Générale des Services
Service : Secrétariat Général

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018

* * * * *

N° 2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DECISIONS DU PRESIDENT

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations des Bureaux communautaires des 7 juin, 28 Juin, 12 Juillet 2018 qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 14 juin 2018.

N° 2018 - 120 – ACCORDS-CADRES, 16ACW02, 16ACW04, 16ACW07, 16ACW08, 16ACW09, 16ACW10, 16ACW11 - PETITS TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES LOTS 2,4,7,8,10,11,12, ATTRIBUTION POUR CHACUN DES LOTS D'UN MARCHE SUBSEQUENT DE PRESTATIONS D'UN MONTANT INFERIEUR A 1 000.00 €H.T. – MARCHES N° 18W050, 18W051, 18W052, 18W053, 18W054, 18W055, 18W056

Vu la consultation lancée le 9 avril 2018 par Vichy Communauté auprès des entreprises référencées dans les accords-cadres 16ACW02 (lot 2), 16ACW04 (lot4), 16ACW07 (lot7), 16ACW08 (lot8), 16ACW09 (lot10), 16ACW10 (lot11), 16ACW11 (lot12) pour l'attribution à compter du 31 mai 2018 d'un nouveau marché subséquent d'un an qui servira à la réalisation de petits travaux de dépannage d'un montant inférieur à 1 000.00 €H.T., après analyse et au vu des critères de jugement, **il a été décidé** d'attribuer aux entreprises suivantes et ce pour chacun des accords-cadres mentionnés ci-dessous un marché subséquent d'un an, relatif à des petits travaux de dépannage d'un montant inférieur à 1 000.00 €H.T. étant entendu que le montant desdits marchés s'inscrivent dans l'enveloppe annuelle globale maximale attribuée à chacun des accords-cadres :

- pour l'accord-cadre 16ACW02 - Lot 2 : couvertures traditionnelles et métalliques – zinguerie, d'un montant annuel compris entre 10 000.00 € H.T. et 50 000.00 € H.T. ; attribution du marché subséquent 18 W_ 050 à l'**entreprise SUCHET**,
- pour l'accord-cadre 16ACW04 - lot 4 : plâtrerie, peinture, cloisons, façades, d'un montant annuel compris entre 30 000.00 € H.T. et 150 000.00 € H.T. ; attribution du marché subséquent 18W_051 à l'**entreprise METAIRIE**,
- pour l'accord-cadre 16ACW07 - lot 7 : vitrerie, d'un montant annuel de 25 000.00 €H.T. ; attribution du marché subséquent 18 W_ 052 à l'**entreprise BDE**,
- pour l'accord-cadre 16ACW08 - lot 8 : menuiseries bois, pvc et parquet, d'un montant annuel compris entre 20 000.00 € H.T. et 100 000.00 € H.T. ; attribution du marché subséquent 18W_053 à l'**entreprise ROSSIGNOL**,
- pour l'accord-cadre 16ACW09 - lot 10 : serrurerie, menuiseries métalliques et pvc, d'un montant annuel compris entre 35 000.00 €H.T. et 175 000.00 €H.T. ; attribution du marché subséquent 18W_054 à l'**entreprise GRANGE EURL**,
- pour l'accord-cadre 16ACW10 – lot 11 : électricité courants forts et courants faibles, d'un montant annuel compris entre 35 000.00 €H.T. et 150 000.00 €H.T. ; attribution du marché subséquent 18W_055 à l'**entreprise KOLASINSKI**,

- pour l'accord-cadre 16ACW11 - lot 12 : chauffage, plomberie, sanitaire, VMC, air comprimé, d'un montant annuel compris entre 40 000 € H.T. et 200 000.00 € H.T. ; attribution du marché subséquent 18W_056 à **l'entreprise PORSENNA**, Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés subséquents.

N° 2018 – 121 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – CONTRAT D'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE – MARCHE N° 18W058 - ATTRIBUTION ET SIGNATURE

Vu la consultation directe réalisée auprès de 2 cabinets d'assurance en vue de souscrire un contrat d'assurance de protection juridique, pour un an, considérant qu'à la suite de cette consultation, seul le cabinet DAS Assurances Mutuelles a remis une offre avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par le cabinet est économiquement et techniquement recevable, **il a été décidé** de confier le marché de prestation de service – contrat d'assurance Protection Juridique, pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} juin 2018, à : **DAS Assurances mutuelles 33 rue de Sydney 72045 LE MANS CEDEX 2**, moyennant une prime annuelle de **19 280 €TTC**.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 122 - CREATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL : LOT N° 1 DEMOLITION, DESAMIANTAGE – MARCHE N° 18WC059 – PROCEDURE NEGOCIEE

Vu la décision N° 2017-297 en date du 28/12/2017 attribuant un marché de travaux de démolition et de désamiantage de l'ancien internat (bât T2) du lycée de Presles à Cusset, à JDL DESAMIANTAGE 13, rue Louis Blériot 63800 Cournon d'Auvergne et considérant la nécessité pour Vichy Communauté, de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires de désamiantage non prévus au marché initial sachant que ces travaux ne peuvent être techniquement et économiquement attribués sur la base d'une procédure avec publicité et mise en concurrence sans inconvénients majeurs pour Vichy Communauté, conditions qui permettent le recours à la procédure du marché négocié de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, **il a été décidé** d'autoriser M. le Conseiller délégué à la Commande Publique à signer avec l'entreprise **JDL DESAMIANTAGE 13, rue Louis Blériot 63800 Cournon d'Auvergne**, le marché négocié précité, pour un montant global forfaitaire de 176 973.90 €HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 123 – CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS PASSIVES (ARRONNES ET LE MAYET DE MONTAGNE) – MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N° 17MB152 (EX N° 2015-2) - AVENANT N° 1

Vu le marché n° 2015-2 en date du 02 mars 2015, relatif à une mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction de deux maisons passives à Arronnes et au Mayet de Montagne, conclu par la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise avec l'Atelier d'Architecture Rivat (42100), pour un montant de 47 000,00 €HT, considérant la nécessité de transférer le marché en question à Vichy Communauté à la suite de la fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et considérant la nécessité de retirer la part de cette mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction d'une maison passive au Mayet-de-Montagne, le projet étant suspendu (positionnement en cours sur les besoins réels et

l'emplacement du projet), **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché 2015-2, afin de transférer les droits et obligations dudit marché à la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, et d'en retirer les prestations relatives au projet de construction d'une maison passive au Mayet-de-Montagne.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

N° 2018 – 124 - SITE DE LA LOGE DES GARDES A LAPRUGNE - CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC – CENTRE SOCIAL RURAL DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Considérant la demande du Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise de pouvoir organiser sur une partie de la propriété de Vichy Communauté située sur le site de la Loge des Gardes à LAPRUGNE, le festival Pleine Nature Découverte et après accord de Vichy Communauté pour établir une convention d'occupation du domaine public en faveur de ladite association, **il a été décidé** de conclure avec le **Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise** une convention d'occupation privative du domaine public, du 1^{er} au 5 juin 2018 inclus, concernant des biens situés sur le site de la Loge des Gardes à LAPRUGNE, à titre gratuit compte tenu de la personne de l'occupant.

N° 2018 – 125 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Considérant la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie permettant de faire face aux besoins journaliers de fonds du budget principal de la collectivité et considérant les propositions des différents établissements bancaires et après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par LA CAISSE D'EPARGNE, **il a été décidé** de contracter auprès de **La CAISSE D'EPARGNE d'Auvergne et du Limousin, sise 63, rue Montlosier – 63 000 CLERMONT FERRAND**, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 € affectés au budget principal pour une durée de 12 mois au taux fixe de 0.55%.

N° 2018 – 126 - ATRIUM – HOTEL D'ENTREPRISES – LOT N° 1 – AVENANT N° 1 AU BAIL DE COURTE DUREE ETABLI AVEC LA SOCIETE BLISS STREET RECORDS

Vu le bail de courte durée régularisé avec la société BLISS STREET RECORDS pour la location du lot n° 1 de l'hôtel d'entreprises à l'Atrium à Vichy, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020, vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 13 avril 2018 modifiant la dénomination de ladite société en MOBICAP DEVELOPPEMENT, à compter de cette même date et considérant qu'il y a lieu de constater ce changement de dénomination, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au bail de courte durée susvisé qui acte la modification de la dénomination sociale de la société désormais **MOBICAP DEVELOPPEMENT**, à compter du 13 avril 2018, les autres conditions administratives et financières restant inchangées.

N° 2018 – 127 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-FERRAND PROCEDURE DE REFERE - GENS DU VOYAGE - ISLE DE BEAUREGARD AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Vu le dépôt de plainte du 27 mai 2018 de Monsieur JONARD, agent du service des Sports, relatif à l'installation sans autorisation des gens du voyage sur des terrains situés sur la plaine de Beauregard à Bellerive-sur-Allier et au branchement illicite sur le réseau d'eau et aux dégradations commises (installation sans autorisation sur les terrains de sports en passant par la piste cyclable et en forçant une butte de terre, fracturation de la porte du local de pompage

des eaux), vu le procès-verbal de constat d'huissier du 28 mai 2018 établi par Maître COULEAU, considérant que la présence d'environ 80 à 100 caravanes sur les installations sportives de la Communauté d'Agglomération n'est pas sans poser des difficultés, considérant en outre, les conditions d'hygiène (absence de toilettes) et de salubrité déplorables et considérant dès lors l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Vichy Communauté de lancer une procédure de référé à l'encontre des gens du voyage devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, **il a été décidé** d'intenter une procédure de référé à l'encontre des membres de la communauté des gens du voyage, de confier à **Maître Anne-Cécile BLOCH, avocate, 5, rue Roosevelt - 03200 Vichy**, la défense des intérêts de la Communauté d'agglomération dans cette affaire.

N° 2018 – 128 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DE BUS ELECTRIQUES STANDARDS SUR LE DEPOT DE CUSSET MARCHE N° 18WC018 - ATTRIBUTION ET SIGNATURE

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 22 mars 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet l'installation de bornes de recharge de bus électriques standards (12m) sur le dépôt de Cusset, considérant qu'à la suite de cette consultation, 1 société a remis un pli avant la date limite de remise des offres, après analyse de l'offre reçue, et au vu du montant proposé dépassant le montant estimatif prévu initialement, la consultation est déclarée infructueuse, une procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité, selon l'article 30-I-alinéa 2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, est réalisée avec le seul candidat ayant remis une offre, et considérant que la proposition, après négociation, de la société CEGELEC MOBILITY apparaît comme économiquement avantageuse, **il a été décidé** de confier ce marché à : **CEGELEC MOBILITY 1, chemin du Pilon 01700 MIRIBEL** pour un montant global forfaitaire de 119 200,00 €HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 129 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS PENDANT UN MINI-CAMP ORGANISÉ DURANT LE SÉJOUR D'ÉTÉ

Considérant que l'offre formulée par « Escapade Nature Pays d'Argentat » 19400 ARGENTAT s'avère être techniquement et financièrement intéressante pour Vichy Communauté, **il a été décidé** de valider le devis de « **Escapade Nature Pays d'Argentat** » pour la réalisation des activités suivantes lors du mini camp organisé du 13 au 18 août 2018 : - Activité « Arc Shoot » pour un montant de 220 € TTC, - Activité « Canyoning » pour un montant de 766.80 € TTC, - Activité « Escalade » pour un montant de 330 € TTC, - Activité « Canoë » pour un montant de 192 € TTC.

N° 2018 – 130 – VERIFICATIONS PERIODIQUES OBLIGATOIRES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES – MARCHE N° 18W060

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 3 avril 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur afin de trouver des prestataires pour la réalisation de prestations, de vérifications périodiques obligatoires des installations techniques des bâtiments communautaires (marché passé pour 1 an reconductible 3 fois par période de 1 an), décomposée en trois lots :

- Lot 1 : Vichy Communauté,
- Lot 2 : Ville de Vichy,
- Lot 3 : Ville de Cusset,

Considérant qu'à la suite de cette consultation, quatre entreprises ont remis un pli avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement, les offres présentées par la société QUALICONSULT pour les lots 1, 2 et 3 apparaissent comme économiquement les plus avantageuses, **il a été décidé** d'attribuer ces marchés de prestations de services, à : Lot 1 Vichy Communauté : Qualiconsult – 38 rue du Sarlièvre – 63000 Cournon D'Auvergne pour le montant suivant forfait pour 4 ans : 34 999,00 € HT, Lot 2 Ville de Vichy : Qualiconsult – 38 rue du Sarlièvre – 63000 Cournon D'Auvergne pour le montant suivant : forfait pour 4 ans : 20 544 € HT, Lot 3 Ville de Cusset : Qualiconsult – 38 rue du Sarlièvre – 63000 Cournon D'Auvergne pour le montant suivant forfait pour 4 ans : 19 452,00 € HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 131 – MISE EN ŒUVRE D'UNE FORMATION FAVORISANT LA COMMUNICATION EXTERNE DES CHANTIERS ET ATELIERS D'INSERTION DANS LE CADRE DU P.L.I.E. MARCHE N° 18W061

Vu la consultation lancée par mail le 10 avril 2018 auprès de 4 prestataires, considérant qu'à la suite de cette consultation, seule l'agence Phoebus Communication a remis une offre avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement des offres, l'offre présentée par l'agence Phoebus Communication répond parfaitement au cahier des charges et est tout à fait recevable économiquement, **il a été décidé** d'attribuer le marché n° 18W_061 pour un montant global forfaitaire de 2 938,00 € TTC à : **PHOEBUS COMMUNICATION - RN 89 Les Jardins de Saulzet – Saulzet le Chaud – 63540 ROMAGNAT.**

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 132 – AUDIT ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES – LOT 1 CHARMEIL, ESPINASSE-VOZELLE, ST YORRE, VENDAT - MARCHE N° 17W09501 – AVENANT N° 1

Vu le marché n° 17W_09501, en date du 06 novembre 2017 relatif à des audits énergétiques de bâtiments communaux et communautaires, conclu avec la société ABC ENERGIE BILAN CONSEIL, 3 rue Jules Dauban, 49100 ANGERS, pour un prix global et forfaitaire de huit mille trente euros hors taxe (8 030,00 € HT), considérant le fait que l'école et le centre social sont raccordés au même réseau de chaleur que la mairie, il apparaît nécessaire notamment pour des raisons de cohérence et de pertinence, de réaliser également un audit de ces deux bâtiments supplémentaires pour un montant de 1 320,00 € HT, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché 17W_09501, afin d'ajouter l'école et le centre social à la liste des bâtiments à auditer.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

N° 2018 – 133 – AUDIT ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES – LOT 3 LE MAYET-DE-MONTAGNE – MARCHE N° 17W09503 – AVENANT N° 1

Vu le marché n° 17W_09503, en date du 06 novembre 2017 relatif à des audits énergétiques de bâtiments communaux et communautaires, conclu avec la **Société ABC ENERGIE BILAN CONSEIL, 3 rue Jules Dauban, 49100 ANGERS**, pour un prix global et forfaitaire de douze mille huit cent quarante euros hors taxe (12 840,00 € HT), considérant pour des raisons de pertinence, l'annulation d'audits sur certains bâtiments initialement prévus au

marché (piscine et camping municipaux), et l'ajout nécessaire d'audits complémentaires de l'ensemble des bâtiments formant la Résidence des Platanes, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché 17W_09503, afin de modifier la liste des bâtiments à auditer. Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

N° 2018 – 134 – AUDIT ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES – LOT 5 – MARCHE N° 17W09505 – AVENANT N° 1

Vu le marché n° 17W_09505, en date du 06 novembre 2017, relatif à la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments de Vichy Communauté, conclu avec la **société APAVE SUDEUROPE, sise 30, boulevard Maurice Pourchon à CLERMONT-FD**, pour un montant de 13 500,00 €HT, considérant que le bâtiment dénommé dans les pièces du marché « Annexe Célestins » situé 17, avenue des Célestins à Vichy, qui faisait initialement parti de la liste des sites à auditer, a été vendu, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché n° 17W_09505, afin de retirer le bâtiment « Annexe Célestins » de la liste des sites à auditer. Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 135 – ANNULEE

N° 2018 – 136 - CUSSET – PARCELLE CI 43 – PASSAGE DE CANALISATION SOUTERRAINE D'ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE ALLIAS

Considérant les travaux que la société ALLIAS, propriétaire du bien situé 134 avenue de Vichy à Cusset cadastré CI 42, doit entreprendre pour raccorder son immeuble au réseau d'assainissement situé allée Mesdames à Cusset, considérant que lesdits travaux de raccordement nécessitent la pose d'une canalisation en tréfonds de la parcelle CI 43 située 119 allée Mesdames à Cusset, propriété de Vichy Communauté, après accord de Vichy Communauté pour le passage de cette canalisation sur sa propriété et considérant alors la nécessité de formaliser les modalités d'occupation de la parcelle communautaire, **il a été décidé** de conclure une convention de servitude à titre gratuit, au profit de la société ALLIAS représentée par son gérant, Monsieur Michel BARIL, pour le passage d'une canalisation en tréfonds de la parcelle CI 43 sise à Cusset ; tous les frais afférents à la constitution de cette servitude (frais de notaire, etc. ...) seront en totalité à la charge de ladite société.

N° 2018 – 137 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARC AVENTURE AU PLAN D'EAU DE SAINT CLEMENT – PROCEDURE ADAPTEE – MARCHE N° 18WC02902 – AVENANT N° 1

Vu la décision n° 2018-101 du 25 avril 2018 attribuant le marché n° 18WC02902 à la SARL ARBRE ET AVENTURE (83030) pour un montant de 115 703,54 €HT soit 138 844,25 € TTC, considérant qu'au vu du contrôle phytosanitaire effectué par l'expert forestier, certains arbres ne peuvent plus être utilisés pour le parc aventure et qu'en conséquence, des modifications de quelques ateliers s'avèrent nécessaires, modifications entraînant une dépense supplémentaire décomposée comme suit : parcours vert (3 arbres) : 4 455 €HT, parcours bleu (1 arbre) : 1 485 €HT, parcours noir (2 arbres) : 2 970 €HT soit un coût total de 8 910 €HT, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au marché n° 18WC02902 avec la **SARL ARBRE ET AVENTURE** pour un montant de 8 910,00 €HT soit 10 692,00 €TTC. Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cette décision.

N° 2018 – 138 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SNACK AU PLAN D'EAU DE SAINT CLEMENT - PROCEDURE NEGOCIEE - MARCHE SUBSEQUENT N° MP180272

Vu le marché subséquent n° MP180175 attribuant à la société ALU FR (03110) les prestations de serrurerie, menuiserie métallique et PVC dans le cadre des travaux d'aménagement du snack au plan d'eau de Saint-Clément pour un montant de 11 205,00 €HT soit 13 446,00 €TTC et considérant la nécessité pour Vichy Communauté de faire réaliser et poser une porte à simple vantail en aluminium, prestations non prévues au marché initial, **il a été décidé** de conclure le marché négocié de travaux avec l'entreprise **ALU FR**, pour un montant de 2 195,00 €HT soit 2 634,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cette décision.

N° 2018 – 139 - PROLONGATION DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE SUIVI DES AMÉNAGEMENTS SUR LE SITE DE LA LOGE DES GARDES AVEC M. ET MME MOLLON

Vu la signature, en date du 11 novembre 2017, d'une convention d'entretien et de suivi des aménagements sur le site de la Loge des Gardes (03250 Laprugne) entre, d'une part, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique de la Montagne Bourbonnaise (SMAT) aux droits duquel est désormais substituée la communauté d'agglomération Vichy Communauté et, d'autre part, Monsieur Alain MOLLON et Madame Séverine MOLLON, et ce, pour la période du 18 décembre 2017 au 31 mai 2018, vu l'expiration le 31 mai 2018 de ladite convention, vu l'étude de positionnement du site la Loge des Gardes, en cours de réalisation, lancée afin de décider des futurs modes de gestion des biens immobiliers de Vichy Communauté, considérant que, dans l'attente du résultat de cette étude, il convient d'assurer la gestion et l'entretien de ces biens et de prolonger la convention précitée, **il a été décidé** de prolonger pour 6 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2018, la convention du 11 novembre 2017 d'entretien et de suivi des aménagements sur le site de la Loge des Gardes qui avait été signée entre le SMAT et Monsieur et Madame MOLLON.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

N° 2018 – 140 – MESURES OBLIGATOIRES DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS 6 CRECHES DE VICHY COMMUNAUTÉ ET 3 ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE DE VICHY – MARCHE N° 18W063

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 17 avril 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur afin de trouver des prestataires pour la réalisation de mesures de la qualité de l'air intérieur des 6 crèches et de 3 écoles élémentaires, marché à passer pour 8 mois à compter de la notification du marché, décomposé en deux lots : Lot 1 : Vichy Communauté, Lot 2 : Ville de Vichy, considérant qu'à la suite de cette consultation six entreprises ont remis un pli avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement, les offres présentées par la société APAVE SUDEUROPE pour les lots 1 et 2 apparaissent comme économiquement les plus avantageuses, **il a été décidé** d'attribuer ces marchés de prestations de services, à : Lot 1 Vichy Communauté : **APAVE SUDEUROPE – Route de Sain Bel – BP 3 – 69811 Tassin Cedex** pour le montant suivant : 5 690,00 €HT, Lot 2 Ville de Vichy : **APAVE SUDEUROPE – Route de Sain Bel – BP 3 – 69811 Tassin Cedex** pour le montant suivant : 4 610,00 €HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 141 - RÉNOVATION DE L'AILE COUTURIER DE L'HÔTEL D'AGGLOMÉRATION LOTS 5 ET 6 - MARCHÉS N° 17WC07805 ET 17WC07806 – AVENANT N° 1

Vu les marchés n° 17WC07805 (lot 5 plâtrerie, peinture, faux-plafonds) et 17WC07806 (lot 6 revêtements de sols plastiques), en date du 1^{er} septembre 2017 relatifs à des travaux de rénovation de l'aile Couturier de l'Hôtel d'Agglomération, conclu avec les sociétés : - **Lot 5 : EURL METAIRIE, 10, rue Jean-Marie Malbrunot – 03120 LAPALISSE**, pour un montant global et forfaitaire de 88 677,34 €HT, - **Lot 6 : SOL'CONCEPT, 1, rue de la Loue – 03200 LE VERNET**, pour un montant global et forfaitaire de 23 050,90 €HT et considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation dans deux bureaux supplémentaires situés à côté des locaux rénovés dans le cadre des marchés précités, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 aux marchés n° 17WC07805 et 17WC07806, afin d'ajouter les travaux de rénovation de ces deux bureaux supplémentaires, pour un montant de 8 518,50 €HT pour le lot 5 plâtrerie, peinture, faux-plafonds et de 5 600,15 €HT pour le lot 2 revêtements de sols plastiques.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

N° 2018 – 142 - VICHY – RESILIATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PAR VICHY COMMUNAUTE D'UNE PARTIE DU BATIMENT MUNICIPAL DE VICHY SITUE 14 RUE MARECHAL FOCH POUR LE SERVICE COMMUN ADS

Vu la convention de mise à disposition établie entre la Commune de Vichy et Vichy Communauté pour l'occupation d'une partie du bâtiment municipal de Vichy situé 14 rue Maréchal Foch afin d'installer le service commun d'Application du Droit des Sols (A.D.S.) à compter du 1^{er} juillet 2015 et considérant le déménagement de ce même service à l'Hôtel d'Agglomération, 9 Place Charles de Gaulle à Vichy, pour intégrer la Maison de l'Habitat le 23 mai 2018, **il a été décidé** de résilier à compter du 23 mai 2018 cette convention de mise à disposition pour l'occupation d'une partie du bâtiment municipal de Vichy situé 14 rue Maréchal Foch, sans versement d'indemnité de la part de Vichy Communauté.

N° 2018 - 143 - ACQUISITION DE LICENCES OLFEO AVEC SUPPORT ASSOCIE POUR LE FILTRAGE D'ACCES INTERNET AVEC PORTAIL D'AUTHENTIFICATION POUR WIFI PUBLIC - MARCHE N° 18W064

Considérant qu'une consultation sur simple demande de devis a été lancée le 31 mai 2018 auprès des entreprises QUADRIX AXIANS, EXAPROBE et HEXAGRAM pour l'achat de licences OLFEO avec support associé et considérant qu'à l'issue de cette consultation deux entreprises ont remis une proposition de prix avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu du critère de jugement des offres, l'offre proposée par l'entreprise QUADRIX AXIANS, apparaît comme économiquement la plus avantageuse avec un montant annuel à 10 722.55 €H.T, **il a été décidé** d'attribuer le marché 18W_064 à l'entreprise QUADRIX AXIANS pour un montant de 10 722.55 €H.T. pour une durée de un an.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 144 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE – BUDGET PRINCIPAL

Considérant la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie permettant de faire face aux besoins ponctuels de fonds du budget principal de la collectivité et considérant les propositions des différents établissements bancaires et après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par La Banque Postale, **il a été décidé** de contracter auprès de LA BANQUE

POSTALE - sise 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 6, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 € affectés au budget Principal de la collectivité pour une durée de 364 jours à compter du 27 juin 2018 jusqu'au 26 juin 2019, au taux d'intérêt Eonia + marge de 0.36%, dans l'hypothèse d'un index Eonia négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge.

M. Le Président, est autorisé à signer le contrat de prêt relatif à la ligne de trésorerie ainsi que tout document s'y rapportant.

N° 2018 - 145 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Considérant la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie permettant de faire face aux besoins ponctuels de fonds du budget annexe Assainissement de la collectivité et les propositions des différents établissements bancaires et après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par La Banque Postale, **il a décidé** de contracter auprès de **LA BANQUE POSTALE - sise 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 6**, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 € affectés au budget annexe Assainissement de la collectivité pour une durée de 364 jours à compter du 27 juin 2018 jusqu'au 26 juin 2019, au taux d'intérêt : Eonia + marge de 0.36% dans l'hypothèse d'un index Eonia négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge.

M. Le Président est autorisé à signer le contrat de prêt relatif à la ligne de trésorerie ainsi que tout document s'y rapportant.

N° 2018 – 146 - CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et l'Espace Pléiade, 17/19 rue du Pontillard, 03200 Vichy, pour le spectacle chorégraphique « Parade » de Satie organisé le vendredi 06 juillet 2018 à l'opéra de Vichy, **il a été décidé** de bénéficier de journées de répétitions à savoir les 03, 04, 05 et 06 juillet 2018 et de verser la somme de 8 000 € au Producteur en deux parties (à la signature de la cession de droit et à l'issue de la représentation).

N° 2018 – 147 - REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AU CONSERVATOIRE ARTISTIQUE D'AGGLOMERATION

Considérant la nécessité de préparer la rentrée 2018/2019 et d'adopter un nouveau règlement intérieur du Conservatoire Artistique d'Agglomération et considérant l'opportunité de réglementer les modalités d'organisation interne du Conservatoire Artistique d'Agglomération et d'en préciser les relations quotidiennes avec les usagers, **il a été décidé** d'adopter le règlement intérieur du Conservatoire Artistique d'Agglomération.

N° 2018 – 148 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE – BUDGET PRINCIPAL

Considérant la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie permettant de faire face aux besoins ponctuels de fonds du budget principal de la collectivité et considérant les propositions des différents établissements bancaires et après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par La Caisse d'Epargne, **il a été décidé** de contracter auprès de **LA CAISSE D'EPARGNE d'Auvergne et du Limousin, sise 63, rue Montlosier – 63 000 CLERMONT FERRAND**, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 € affectés au budget principal, durée : 12 mois à compter du 18/06/2018 jusqu'au 17/06/2019, au taux fixe : 0.55%.

M. Le Président est autorisé à signer le contrat de prêt relatif à la ligne de trésorerie ainsi que tout document s'y rapportant.

**N° 2018 – 149 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14 juin 2018, **il a été décidé** de modifier la régie de recettes du Conservatoire à rayonnement Départemental.

**N° 2018 – 150 - SITE DE LA LOGE DES GARDES A LAPRUGNE - CONVENTION
D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC – ASSOCIATION
« LAPRUGNE VOL LIBRE »**

Considérant la demande de l'association « LAPRUGNE VOL LIBRE » d'occuper la boutique attenante au bar-snack Le Relais de la Loge, propriété de Vichy Communauté située sur le site de la Loge des Gardes à LAPRUGNE, considérant l'accord de Vichy Communauté pour établir une convention d'occupation du domaine public en faveur de ladite association, **il a été décidé** de conclure avec l'association « LAPRUGNE VOL LIBRE » une convention d'occupation privative du domaine public, d'une durée d'une année, à compter du 1^{er} juillet 2018, concernant la boutique attenante au Relais de la Loge, située à Craloux à LAPRUGNE, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 25 €

**N° 2018 – 151 - INSPECTIONS DÉTAILLÉES D'OUVRAGES D'ART – MARCHÉ
N° 18W065**

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 25 avril 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur, afin de trouver des prestataires pour la réalisation d'inspections détaillées d'ouvrages d'art et de conclure un marché pour 12 mois à compter de sa notification, considérant qu'à la suite de cette consultation, cinq entreprises ont remis un pli avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par la société QCS SERVICES apparait comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de prestations de services, à : **QCS SERVICES – Parc de Crécy – 5 B rue C. Chappe – 69370 St-Didier-au-Mont-d'Or** pour le montant suivant : 13 300,00 €HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**N° 2018 – 152 - ACQUISITION DE DEUX VEHICULES ELECTRIQUES (SANS
LOCATION DE BATTERIE) POUR LE PARC AUTOMOBILE DE VICHY
COMMUNAUTE – MARCHÉ 18WC067**

Considérant les besoins d'acquisition de la collectivité pour deux véhicules électriques (sans location de batterie) avec une autonomie maximale, considérant l'état du marché actuel en la matière et les demandes de devis réalisées auprès de l'UGAP et du garage Nissan – République Autos de CUSSET et après analyse, les caractéristiques techniques de la NISSAN LEAF VISIA BUSINESS répondent au mieux aux besoins formulés par Vichy Communauté et considérant que l'offre NISSAN – République Autos s'avère être économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'approuver l'achat de deux véhicules électriques de type NISSAN LEAF VISIA BUSINESS à la **concession NISSAN sise 44 boulevard Jean Lafaure - 03300 CUSSET** pour un montant global de : 47 200 €TTC, bonus écologique déduit (12 000.00 €TTC).

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents à intervenir.

N° 2018 – 153 - ACCORD-CADRE N° 17WC88 POUR L'ACQUISITION DE MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL – ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT

LOT 1 : STATIONS DE TRAVAILS GRAPHIQUES POUR MONTAGE VIDEO HD,
LOT 2 : ORDINATEURS DE BUREAU,
LOT 3 : ORDINATEURS PORTABLES.

Vu la consultation lancée par Vichy Communauté auprès des entreprises référencées dans l'accord-cadre 17WC_88 pour l'attribution d'un marché subséquent pour l'achat de micro-ordinateurs et stations de travail, considérant qu'à la date limite de remise des offres, 5 offres ont été reçues dans les délais, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par la Société ABICOM – 10 allée Pierre de Fermat – 63170 AUBIERE apparaît comme économiquement la plus avantageuse, pour les lots 1 et 2, **il a été décidé** d'attribuer les lots 1 et 2 à la **Société ABICOM – 10 allée Pierre de Fermat – 63170 AUBIERE**, pour un montant global de 80 550,00 €TTC. (lot 1 : 59 460,00 €TTC, lot 2 : 20 610,00 €TTC), de déclarer sans suite le lot 3, le montant maximum de l'accord-cadre 17WC_88 ayant été atteint.

Mandat est donné au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer tous les documents relatifs à ce marché.

N° 2018 - 154 - DSP POUR L'EXPLOITATION DE LA BASE NAUTIQUE DU PLAN D'EAU DE SAINT-CLÉMENT/LE MAYET – SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Considérant la réflexion en cours sur l'opportunité de continuer l'exploitation de la base nautique de Saint-Clément sur le même mode de gestion, à savoir une délégation de service public (DSP), **il a été décidé** de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation de la base nautique de Saint-Clément.

N° 2018 – 155 - CONTRAT DE SERVICES ET MAINTENANCE ALTITUDE 2018 DU LOGICIEL « LAND2MAP » - 18W068

Considérant la nécessité pour le service assainissement de Vichy Communauté de disposer d'un logiciel pour effectuer des relevés topographiques précis des réseaux d'assainissement et considérant le logiciel Land2Map, solution actuellement en usage au sein du service assainissement de Vichy Communauté, **il a été décidé** de renouveler le contrat de services et maintenance pour une durée de trois ans avec la **Société SOGELINK** pour un montant de 725.00 €HT annuel.

N° 2018 – 156 - MARCHÉ PUBLIC 18W071 - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION L'EXTENSION ET L'INTERCONNEXION D'UN RESEAU DE CHALEUR

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 18 avril 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour la passation en procédure adaptée d'un marché public pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la création, l'extension et l'interconnexion d'un réseau de chaleur, considérant qu'à la suite de cette consultation, 5 sociétés ont transmis un pli avant la date limite de remise des offres, après négociation et au vu des critères de jugement, l'offre proposée par le groupement SF2E INGENIERIE/SELAS ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES/SEMAPHORES apparaît comme économiquement la plus avantageuse pour un montant global et forfaitaire arrêté à 46 166.25 €H.T., **il a été décidé** d'attribuer le marché 18W_071 à la **Société SF2E INGENIERIE** mandataire du

groupement conjoint SF2E INGENIERIE/SELAS ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES/SEMAPHORES pour un montant global et forfaitaire de 46 166.25 H.T.
Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 157 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UN SPECTACLE POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT LE MULTI-ACCUEIL BOUT'EN TRAIN À SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

Considérant que l'offre formulée par « Théâtre de Marionnettes Lyéofil » s'avère être techniquement et financièrement intéressante pour Vichy Communauté, **il a été décidé** de signer le contrat de cession avec « **Théâtre de Marionnettes Lyéofil** » pour la réalisation du spectacle « Souris Bonheur » le 26 juin 2018, pour les enfants fréquentant le multi-accueil « Bout'en Train » pour un montant de 320 €uros.

N° 2018 – 158 – GARDIENNAGE DU CAMPUS UNIVERSITAIRE ET AUTRES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 18W066

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 14 mai 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet le gardiennage du campus universitaire et d'autres bâtiments communautaires, considérant qu'à la suite de cette consultation, quatre entreprises ont remis un pli avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par la société SECURITAS FRANCE apparait comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de services à bons de commande avec maximum fixé en valeur (55 000,00 € HT / 3ans), d'une durée de 3 ans à : **SECURITAS FRANCE – 2, Avenue Pierre Gilles de Gennes – 37540 ST CYR SUR LOIRE** pour un montant prévisionnel annuel de 17 583,00 €HT soit 52 749,00 €HT sur la durée du marché.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 159 - BOULODROME CENTRE OMNISPORTS BELLERIVE-SUR-ALLIER – EFFRACTION - VANDALISME – SINISTRE DU 6 MARS 2018 – ACCEPTATION D'INDEMNITE

Vu le sinistre survenu le 6 mars 2018 au boulodrome au Centre Omnisports engendrant diverses dégradations (portes extérieures et intérieures, portes de meubles réfrigérés,...), considérant qu'à la suite de l'expertise en date du 15 mai 2018, la proposition d'indemnité de GRAS SAVOYE à hauteur de 5 668,75 € correspondant au montant des réparations franchise déduite (300 €), **il a été décidé** d'accepter l'indemnité de **GRAS SAVOYE** d'un montant de 5 668,75 € (décomposée en une indemnité immédiate de 4 098,03 € et une indemnité différée de 1 570,72 €).

N° 2018 – 160 - STADE AQUATIQUE D'AGGLOMERATION, RUE DES CHABANNES BASSES, BELLERIVE SUR ALLIER – HALL D'ACCUEIL – CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC – SOCIETE TOPSEC EQUIPEMENT

Considérant les besoins des usagers du Stade Aquatique d'Agglomération, considérant que le Stade Aquatique d'Agglomération est un équipement à vocations sportive et touristique, considérant que le règlement intérieur du Stade Aquatique d'Agglomération interdit le port des bermudas et shorts et après accord de Vichy Communauté pour établir une convention d'occupation du domaine public en faveur de la Société TOPSEC EQUIPEMENT, **il a été décidé** de conclure avec la **Société TOPSEC EQUIPEMENT, sis 19 Rue de la Baignade à**

Vitry-sur-Seine, une convention d'occupation privative du domaine public aux fins d'exploitation d'un distributeur automatique d'accessoires de piscine et d'articles de natation, pour une durée d'une année. Le fournisseur s'engage à installer, approvisionner et rétrocéder 15 % du chiffre d'affaire TTC réalisé par le distributeur.

N° 2018 – 161 - PISCINE, CHEMIN DE FUMOUSE, LE MAYET DE MONTAGNE – HALL D'ACCUEIL – CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC – SOCIETE DISTAUB

Considérant la nécessité d'offrir un accueil de qualité aux usagers de la piscine et après accord de Vichy Communauté pour établir une convention d'occupation du domaine public en faveur de la Société DISTAUB, **il a été décidé** de conclure avec la **Société DISTAUB, sis ZI de Vichy Rhue à Creuzier le Vieux**, une convention d'occupation privative du domaine public aux fins d'exploitation d'un distributeur automatique de boissons fraîches et de snack, pour une durée de trois mois. Le fournisseur s'engage à installer, approvisionner et rétrocéder 25 % du chiffre d'affaire TTC réalisé par le distributeur.

N° 2018 – 162 - IRONMAN 2018 – MARCHE NEGOCIE N° 18W073

Considérant l'intérêt économique et touristique pour Vichy Communauté de promouvoir et accueillir l'organisation de grands événements sportifs tel que l'Ironman, **il a été décidé** de conclure un marché négocié sans mise en concurrence avec la **SARL IRONMAN FRANCE 6 Place Garibaldi - 06300 NICE** pour un montant global et forfaitaire de TRENTE CINQ MILLE EUROS toutes taxes comprises (35 000.00 €TTC).

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 163 - ATRIUM, PEPINIERE – LOTS D – AVENANT N° 1 AU BAIL DE COURTE DUREE AVEC LA SOCIETE «FORMATION ALTERNANCE COMMERCE»

Vu le bail de courte durée établi avec la société «FORMATION ALTERNANCE COMMERCE», en date du 13 juillet 2016, pour la location du lot D de la pépinière de l'Atrium à Vichy, du 15 juillet 2016 au 14 juillet 2018, afin d'exercer l'activité d'enseignement, de formation professionnelle pour adultes, de conseil et gestion de la formation, études, audit et analyse en lien avec la formation, considérant la demande de cette même société de pouvoir continuer à occuper ce local en renouvelant jusqu'au 14 janvier 2019 le bail de courte durée dont elle bénéficie et après accord de Vichy Communauté pour cette prolongation, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 1 au bail de courte durée avec la société «FORMATION ALTERNANCE COMMERCE» pour prolonger jusqu'au 14 janvier 2019 la location du lot D de la pépinière de l'Atrium à Vichy qu'elle occupe actuellement, dans des conditions administratives inchangées.

N° 2018 – 164 - FINANCEMENT DU BUDGET 2018 - REALISATION D'UN EMPRUNT DE 1 500 000 €AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Vu le courriel du 19 juin 2018 par lequel la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin réserve une suite favorable aux demandes de financement de la Communauté d'Agglomération pour un montant d'un million cinq cent mille euros, considérant que pour financer le programme d'investissement 2018 du budget annexe Transport en Commun il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 1 500 000 euros et après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Auvergne et du Limousin, **il a été décidé** de contracter un crédit d'un montant de 1 500 000 euros souscrit auprès de la **Caisse d'Epargne et de Prévoyance Auvergne et du**

Limousin destiné à financer le programme d'investissement du Budget annexe Transport en Commun de la collectivité, sur une durée de 25 ans, au taux fixe de 1.95%, durant la phase de mise à disposition des fonds dont le terme prendra fin au plus tard le 25/01/2019, l'emprunteur pourra effectuer une ou plusieurs demandes de versements de fonds d'un montant minimum de 10 000 € Dans ce cas l'index de référence sera le taux appliqué à la première période d'amortissement.

N° 2018 – 165 - VICHY 86 RUE DU MARECHAL LYAUTEY – BAIL A CONSTRUCTION « A L'ENVERS » AU PROFIT DU CAVILAM

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire en date du 8 mars 2018 accordant au CAVILAM une garantie de VICHY COMMUNAUTE à hauteur de 50%, pour le remboursement du prêt que le CAVILAM souscrit d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, afin de réaliser son projet consistant en la réalisation de 23 appartements, d'un « club du Monde » et de 5 salles de classe, sur le site susmentionné, considérant les échanges intervenus entre VICHY COMMUNAUTE et le CAVILAM concernant la régularisation d'un bail à construction « à l'envers » permettant au CAVILAM de mener à bien son projet immobilier et de devenir au terme dudit bail, propriétaire de la totalité des constructions qu'il aura fait édifier à ses frais, et de l'assiette foncière du site et après accord de Vichy Communauté, **il a été décidé** de régulariser au profit du CAVILAM, afin d'y réaliser son projet de construction, un bail à construction « à l'envers » d'une durée de 18 ans sur l'immeuble sis à VICHY, 86 rue du Maréchal Lyautey (AS 29), moyennant un loyer annuel global (net de charges et de taxes) de 12 800,00 € se décomposant comme suit :

- Loyer annuel (net de charges et de taxes) correspondant à la valeur locative du terrain : 3 700,00 €
- Supplément de loyer annuel (net de charges et de taxes) correspondant à l'étalement linéaire du prix du terrain nu sur la durée du contrat : 9 100,00 € (ladite somme calculée en tenant compte de l'investissement total de VICHY VAL D'ALLIER lors de l'acquisition (317 495, 96 €) sous déduction du coût prévisionnel des démolitions des constructions se trouvant sur le site (153 383,91 €). Le bail devra notamment contenir toutes les clauses afférentes à l'acquisition définitive de la propriété des constructions et du terrain par le CAVILAM, au terme dudit bail.

N° 2018 – 166 - REAMENAGEMENT DU REZ DE CHAUSSEE ET DU 3EME ETAGE DE LA MAISON DES SERVICES AU MAYET DE MONTAGNE – PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE N° 18WC005 (LOT N° 7)

Considérant que le lot n° 7 a été attribué à l'entreprise AULIBERT CARRELAGE, 31, rue de Dijon 03340 MONTBEUGNY, considérant que par jugement en date du 15 mai 2018, le tribunal de commerce de Cusset a prononcé la liquidation de la société AULIBERT CARRELAGE, considérant que le liquidateur désigné, Maître RAYNAUD Pascal, par courrier recommandé du 24 mai 2018, résilie le marché conclu entre l'entreprise AULIBERT CARRELAGE et la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, **il a été décidé** de lancer une nouvelle consultation en procédure négociée avec mise en concurrence préalable, sans publicité, en application de l'article 14 du décret du 25 mars 2016 auprès de trois entreprises et d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise : **ALEXANDRE**, seule offre reçue, pour un montant de : 5 935.33 €H.T. soit 7 122.40 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés.

N° 2018 – 167 - PISCINE DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS – DESIGNATION DU GESTIONNAIRE DE LA BUVETTE – SAISON 2018

Considérant la demande formulée par Madame Katia ALEXALINE pour pouvoir bénéficier du local « buvette » de la piscine de Saint-Germain-des-Fossés, afin d'y exercer un service de buvette-restauration rapide pendant la période estivale, **il a été décidé** de signer une convention administrative d'occupation du domaine public pour confier l'exploitation de la buvette de la piscine de Saint-Germain-des-Fossés à Madame Katia ALEXALINE, pour la période du 7 juillet au 31 août 2018 inclus, moyennant une redevance forfaitaire d'occupation de 100 €

N° 2018 – 168 - PISCINE DE SAINT-YORRE – CHANGEMENT DE DESIGNATION DU GESTIONNAIRE DE LA BUVETTE – SAISON 2018

Vu la décision n° 2018-119 du 24 mai 2018 confiant l'exploitation de la buvette de la piscine de Saint-Yorre à Madame Ranima SELLAMI, afin d'y exercer un service de buvette-restauration rapide pour la période du 23 juin au 31 août 2018 inclus, avec une possibilité d'ouverture les week-ends du 9/10 juin et 16/17 juin, considérant que Madame Ranima SELLAMI n'était pas en mesure d'assurer la gestion de la buvette à compter des dates prévues et considérant la demande formulée par Monsieur Djamel SELLAMI de pouvoir assurer ce travail en lieu et place de Madame Ranima SELLAMI, **il a été décidé** de signer une nouvelle convention administrative d'occupation du domaine public pour confier l'exploitation de la buvette de la piscine de Saint-Yorre à Monsieur Djamel SELLAMI à compter des dates indiquées ci-dessus moyennant une redevance forfaitaire d'occupation de 750 €

N° 2018 – 169 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) SPORT, TOURISME ET CONGRES – AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 18W004

Vu le marché 18W_004 du 11 janvier 2018 aux termes duquel Vichy Communauté a confié au groupement Astoria/Espélia une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance en matière de sport-tourisme-congrès, modifié par avenant n° 1 du 14 mars 2018, considérant que la compétence développement et gestion du plateau d'économie sportive n'est pas transférée à la société publique locale (SPL) « Vichy Destinations » dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle gouvernance en matière de sport-tourisme-congrès, il convient de retirer du marché précité la tranche optionnelle n° 1 relative à l'évolution du périmètre de gouvernance avec le CREPS et le rapprochement de l'UFR STAPS (sport et santé), et de lui substituer une mission complémentaire relative à la rédaction des contrats à conclure entre la SPL et ses actionnaires, **il a été décidé** de conclure un avenant n° 2 au marché n° 18W_004 ayant pour objet de confier au prestataire les missions suivantes : - Rédaction des contrats entre les actionnaires et la SPL, pour un montant global et forfaitaire de 4 000,00 €HT, - Etude des aspects financiers des contrats, pour un montant global et forfaitaire de 4 000,00 €HT, ce dernier n'ayant pas d'incidence financière sur le marché dont le montant global est forfaitaire a été arrêté par avenant n° 1 du 14 mars 2018 à la somme de 54 000.00 €HT, soit 64 800.00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 170 - LE COQUET – CONVENTION ADMINISTRATIVE D’UTILISATION ET D’EXPLOITATION GRATUITE A TITRE PRECAIRE DE PARCELLES EN CONTREPARTIE DE LEUR ENTRETIEN ENTRE VICHY COMMUNAUTE ET M. DAVID FAURE – AVENANT N° 1 RECTIFICATION

Vu la décision de M. le Président n° 2018-98 du 20 avril 2018 décidant de conclure un avenant à la convention signée entre Vichy Val d’Allier et M. David Faure en date du 31 août 2006, ayant pour objet de modifier la désignation et la superficie de l’emprise mise à sa disposition, sans versement d’indemnité, considérant que la convention initiale n’a pas été conclue à titre gratuit et que ledit avenant ne remet pas en question le versement de la redevance, **il a été décidé** qu’il est nécessaire de renommer la décision n° 2018-98 du 20 avril 2018 susvisée ainsi : LE COQUET – CONVENTION ADMINISTRATIVE D’UTILISATION ET D’EXPLOITATION A TITRE PRECAIRE DE PARCELLES EN CONTREPARTIE DE LEUR ENTRETIEN ENTRE VICHY COMMUNAUTE ET M. DAVID FAURE – AVENANT N° 1 et de supprimer le mot « gratuite » au quatrième visa de ladite décision.

N° 2018 – 171 - CREATION D’UN NOUVEAU SITE INTRANET POUR VICHY COMMUNAUTE – MARCHE N° 18W079

Vu la consultation lancée par mail le 18 avril 2018 auprès des 5 prestataires et considérant qu’à la suite de cette consultation, seules les sociétés Ametys et Overscan ont souhaité participer à la procédure de mise en concurrence, après analyse et au vu des critères de jugement, l’offre présentée par Ametys Territorial, apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d’attribuer le marché n° 18W_079 au prestataire suivant : **AMETYS TERRITORIAL - 40 rue du village d’entreprises - 31670 LABEGE** pour les montants suivants :

- tranche ferme (création et mise en ligne)	:	29 387.00 €HT
- tranches optionnelles :		
1- hébergement externe	:	6 490.00 €HT
2- module gestion offres d’emploi	:	1 888.00 €HT
3- organigramme	:	3 630.00 €HT
4- moteur de notifications avancées	:	5 109.00 €HT
5- module petites annonces	:	1 775.00 €HT
6- gabarit newsletter	:	3 775.00 €HT
7- espaces projets collaboratifs	:	11 449.00 €HT
8- interfaçage avec les applications métiers :		sur devis

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 172 - PRESTATIONS DE GEOMETRES : BORNAGE, ARPENTAGE, DECLARATION PREALABLE ET DIVISION EN VOLUMES – PROCEDURE ADAPTEE MARCHEE N° 18W080

Vu l’avis d’appel à concurrence envoyé le 17 mai 2018 sur le profil acheteur de Vichy Communauté et sur Marchés Online pour le lancement d’une consultation ayant pour objet la réalisation des prestations de bornage, arpentage, déclaration préalable et division en volumes, considérant qu’à la suite de cette consultation, 2 sociétés ont remis un pli avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement, l’offre présentée par le groupement solidaire, Cabinet SERRE-HUBERT-TRUTTMAN (mandataire) / Cabinet TRICHARD / Cabinet FONTAINE apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** de confier cet accord cadre à bons de commande, avec un maximum fixé en valeur, d’une durée d’un an reconductible deux fois 1 an à : **GROUPEMENT SERRE –**

HUBERT - TRUTTMAN (mandataire) / TRICHARD / FONTAINE - 18 avenue du Lac d'Allier - 03200 VICHY pour un montant maximum annuel de 20 000 €HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 173 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE - LIQUIDATION JUDICIAIRE - SOCIETE TAYA

Considérant que la société TAYA a été mise en liquidation judiciaire par jugement en date du 02/01/2018, considérant que le montant de la créance retenu par le liquidateur Me RAYNAUD, au titre des loyers impayés à Vichy Communauté, s'élève à 21 387,09 €, considérant que le montant de la créance retenu par le liquidateur est contesté par Vichy communauté, considérant qu'un commandement de payer a été délivré par huissier le 29 juin 2018, à la société TAYA, pour les impayés postérieurs au jugement de liquidation et considérant dès lors l'intérêt de confier la défense de ses intérêts dans cette affaire à Maître Chloé MAISONNEUVE, avocate associée du cabinet TEILOT, et de prendre toutes les mesures nécessaires et éventuellement d'engager toutes les procédures contentieuses ou précontentieuses utiles à la défense des intérêts de l'Agglomération dans cette affaire, **il a été décidé** de confier la défense des intérêts de Vichy Communauté dans le cadre de cette affaire comme précisé ci-dessus, à **MAITRE CHLOE MAISONNEUVE, 21 Boulevard Berthelot, 63400 CHAMALIERE.**

N° 2018 – 174 - REMPLACEMENT DE STORES DANS DEUX BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ATTRIBUTION DU MARCHE N° 18WC069

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 23 mai 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet le remplacement de stores dans deux bâtiments communautaires, à savoir l'Hôtel d'Agglomération et la tour de contrôle de l'aéroport de Charmeil - Vichy Communauté, considérant qu'à la suite de cette consultation, quatre entreprises ont remis un pli avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par l'entreprise BAUD & POUIGNIER apparait comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise : **BAUD & POUIGNIER – ZA de l'aéroport – 03110 ST REMY EN ROLLAT** pour un montant de 16 290,00 €HT soit 19 548,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 175 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UNE STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE LAPRUGNE ATTRIBUTION DU MARCHE N° 18WC089

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 24 mai 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station d'épuration sur la commune de Laprugne, considérant qu'à la suite de cette consultation, sept sociétés ont remis un pli avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par la société VINCENT DESVIGNES INGENIERIE apparait comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre à la société : **VINCENT DESVIGNES INGENIERIE - 46, rue de la télématique - Immeuble Le Polygone - 42000 SAINT-ETIENNE** pour un montant de 14 900,00 €HT soit 17 880,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 176 - CUSSET – CITE ALBERT LONDRES - PARCELLE CH 172 – POSE D’UNE CANALISATION SOUTERRAINE ET ENCASTREMENT D’UN COFFRET AVEC LEURS ACCESSOIRES – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE ENEDIS

Vu le courriel en date du 9 juillet 2018 de la société VIGILEC, chargée par la société ENEDIS d’informer la communauté d’agglomération, de son souhait de procéder à la pose d’une canalisation souterraine et de ses accessoires sur une longueur d’environ 40 mètres ainsi que l’encastrement d’un coffret et de ses accessoires, dans le périmètre de la cité Albert Londres à Cusset, considérant que ces travaux seront réalisés sur la parcelle CH n° 172 située lieu-dit « Presles » à Cusset (03300), parcelle appartenant à Vichy Communauté en indivision avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et après accord de Vichy Communauté pour ces travaux et considérant alors la nécessité de formaliser les modalités d’occupation de la parcelle suscitée, **il a été décidé** de conclure une convention de servitude à titre gratuit au profit de la société ENEDIS, pour la pose d’une canalisation souterraine et de ses accessoires ainsi que l’encastrement d’un coffret et de ses accessoires sur la parcelle CH 172 sise à Presles à Cusset, et ce pour la durée de l’ouvrage cité ci-dessus.

N° 2018 – 177 - 26 RUE DEGOULANGE, LE MAYET DE MONTAGNE – 2^{EME} ETAGE DU BATIMENT A – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D’OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE ETABLIE INITIALEMENT AVEC MADAME VALERIE GALPIN

Considérant le souhait de Madame Valérie GALPIN de continuer à occuper le local au 2^{ème} étage du bâtiment A situé 26 rue Dégoulange au Mayet de Montagne en renouvelant d’une année cette convention d’occupation à titre précaire et révocable dont elle bénéficie actuellement et considérant l’autorisation de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de conclure un avenant à la convention d’occupation à titre précaire et révocable avec Madame Valérie GALPIN pour prolonger jusqu’au 22 juillet 2019 l’occupation de ce local d’une superficie de 13 m², qu’elle occupe actuellement, dans des conditions administratives et financières inchangées.

N° 2018 – 178 - ZONE D’ACTIVITE DE MORNIER, LE MAYET DE MONTAGNE – BOX N° 1 – BAIL DEROGATOIRE DE COURTE DUREE – SOCIETE « TARTARIN » SAS

Considérant le souhait de la société « TARTARIN », SAS de louer le box 1 de la Zone d’Activités du Mornier au Mayet-de-Montagne et considérant l’autorisation de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de conclure un bail dérogatoire de courte durée avec la société « TARTARIN », SAS pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2018, concernant le box n° 1 situé Zone d’Activités du Mornier au Mayet-de-Montagne, moyennant le versement d’un loyer de 160 €H.T., plus 2 €H.T. de charges.

N° 2018 – 179 - FINANCEMENT BUDGET 2018 - REALISATION D’UN EMPRUNT DE 6 000 000 €AUPRES DE L’AGENCE FRANCE LOCALE

Vu le courriel du 27 juin 2018 par lequel l’Agence France Locale – Société Territoriale, réserve une suite favorable aux demandes de financement de la Communauté d’Agglomération pour un montant de six millions d’euros, considérant que pour financer le programme d’investissement 2018 du budget Principal de la collectivité, il est nécessaire de recourir à un emprunt d’un montant de 6 000 000 euros et après avoir pris connaissance en

tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, **il a été décidé** de souscrire un crédit d'un montant de 6 000 000 euros (six millions d'euros) auprès de l'Agence France Locale - Société Territoriale, destinés à financer le programme d'investissement du Budget Principal de la collectivité pour une durée de 25 ans au taux d'intérêts fixe de 1.56%, périodicité des échéances : annuelle, date de mise à disposition des fonds le 25/07/2018, date de la 1^{ère} échéance : 20/06/2019, date d'échéance finale : 22/06/2043.

N° 2018 – 180 - ETUDE POUR LA DYNAMISATION DU SITE DE LA LOGE DES GARDES - PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE N° 18W085

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 26 avril 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la réalisation d'une étude pour la dynamisation du site de la Loge des Gardes situé sur la commune de Laprugne, considérant qu'à la suite de cette consultation, 2 offres ont été réceptionnées avant la date limite de remise des offres, après analyse des offres et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par le groupement conjoint Cabinet Alliances, Novative Consulting, Géode et Charlotte Trolez Avocat apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer ce marché au groupement conjoint **Cabinet Alliances, Novative Consulting, Géode et Charlotte Trolez Avocat (adresse : 9, ZA de Perache – 63114 Coudes) pour un montant global et forfaitaire de 33 650 €HT soit 40 380 €TTC.** Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 - 181 - ETUDE DE POSITIONNEMENT DU FOYER DE MONTONCEL - PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE N° 18W086

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 26 avril 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la réalisation d'une étude de positionnement du Foyer de Montoncel sur la commune de Lavoine, considérant qu'à la suite de cette consultation, 2 offres ont été réceptionnées avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par le groupement conjoint Cabinet Alliances, Novative Consulting, Géode et Charlotte Trolez Avocat apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer ce marché au groupement conjoint **Cabinet Alliances, Novative Consulting, Géode et Charlotte Trolez Avocat - 9, ZA de Perache – 63114 Coudes** pour un montant global et forfaitaire de 28 050 €HT soit 33 660 €TTC, Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 182 - TRANSPORTS URBAINS - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 juillet 2018, **il a été décidé** d'instituer une régie de recettes régie auprès du service des transports de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté spécifiquement pour l'encaissement des sommes perçues par le transporteur titulaire la ligne régulière F : le Mayet de Montagne – Vichy. Cette régie est installée à la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté – 9 place Charles de Gaulle – 03200 VICHY. La régie encaisse le produit de la vente des titres de transport du réseau interurbain : ligne F Le Mayet de Montagne – Vichy.

N° 2018 – 183 - TRANSPORTS URBAINS - CREATION D'UNE SOUS-REGIE DE RECETTES

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 juillet 2018, **il a été décidé** d'instituer une sous-régie de recettes auprès du service des transports de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté spécifiquement pour l'encaissement des sommes perçues par le transporteur titulaire la ligne régulière F : le Mayet de Montagne – Vichy. Cette sous-régie est installée au siège de l'entreprise de transports Europ Voyages 03 – Usine Verte route de Vatan – 18310 GRACAY.

N° 2018 – 184 - CONTRAT DE MAINTENANCE SERENITE 3S POUR L'APPAREIL MARINER CLUBLINER PLUS DE LA PISCINE DE SAINT-YORRE - 18W078

Considérant la nécessité pour le service des sports de Vichy Communauté de disposer d'un contrat de maintenance pour le robot de la piscine de Saint-Yorre, **il a été décidé** d'attribuer le contrat de maintenance SERENITE 3S à la société Mariner 3S France pour une durée d'un an reconductible quatre fois 1 an à compter de la date de facturation pour un montant de 695.00 € HT annuel.

N° 2018 – 185 - CONTRAT DE MAINTENANCE SERENITE 3S POUR L'APPAREIL MARINER CLUBLINER PLUS DE LA PISCINE DE SAINT GERMAIN DES FOSSES 18W077

Considérant la nécessité pour le service des sports de Vichy Communauté de disposer d'un contrat de maintenance pour le robot de la piscine de Saint-Germain-des-Fossés, **il a été décidé** d'attribuer le contrat de maintenance SERENITE 3S à la société Mariner 3S France pour une durée d'un an reconductible quatre fois 1 an à compter de la date de facturation pour un montant de 695.00 €HT annuel.

N° 2018 – 186 - BELLERIVE-SUR-ALLIER – BOUCLE DES ISLES - PARCELLE AP 443 - MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE MONSIEUR BENOIT DU REAU

Vu l'acte de vente du 13 juin 2018 relatif à l'acquisition par Vichy Communauté de la parcelle AP 443 située dans la Boucle des Isles sur la commune de Bellerive-sur-Allier, considérant le souhait de M. Benoît du Reau de continuer à disposer de la parcelle cadastrée AP 443 dans l'attente de la réalisation des travaux dans le cadre de l'opération de « Rénovation et embellissement des rives du Lac d'allier, de la boucle des Isles jusqu'au pont de l'Europe » et de pouvoir y laisser à titre privé ses 5 ruches et après accord de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de conclure une convention d'occupation précaire à titre gratuit avec M. Benoît du Reau relative à la parcelle cadastrée AP 443 sur la commune de Bellerive-sur-Allier dans l'attente de la réalisation des travaux dans le cadre de l'opération de « Rénovation et embellissement des rives du Lac d'Allier, de la boucle des Isles jusqu'au pont de l'Europe » et ce pour le laisser disposer de ses 5 ruches à titre privé.

N° 2018 – 187 - TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CUSSET – CHAMBRE CORRECTIONNELLE – ACTION CONTRE L'ASSOCIATION DANGER MONTPERTUIS

Considérant que l'Association « Danger Montpertuis » diffuse des informations manifestement erronées et volontairement affolantes pour la population sur la reconversion du site Montpertuis - Palazol sur différents supports, notamment des réseaux sociaux, qui portent atteinte à l'ordre public, considérant que la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté souhaite intenter une action en justice à l'encontre de l'Association « Danger Montpertuis » devant la chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Cusset et considérant qu'il appartient à la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté de

défendre ses intérêts dans ce dossier, de faire prendre toutes les mesures nécessaires qui s'imposent et d'engager toutes les procédures contentieuses ou précontentieuses utiles à la défense de ses intérêts dans cette affaire, **il a été décidé** de confier la défense des intérêts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, dans le cadre de cette affaire devant la chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Cusset, à Maître Alexandra BARDIN SZPIEGA, Avocate, 21 Boulevard Carnot 03200 Vichy.

**N° 2018 – 188 - CREATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL
PROCEDURE ADAPTEE - MARCHES N° 18WC088001 A 18WC088011**

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé le 07 juin 2018 sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la création du conservatoire intercommunal, considérant qu'à la suite de cette consultation, 22 plis ont été reçus (dont 19 plis dématérialisés) avant la date limite de remise des offres, après analyse et négociations, au vu des crédits budgétaires alloués aux lots 3 et 5 tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure, les offres présentées par les entreprises REOLON (lot n° 3 : façade) et GRANGE (lot n° 5 : Menuiseries extérieures) ont été jugées inacceptables, après analyse et négociations et au vu des critères de jugement, les offres des entreprises suivantes apparaissent comme économiquement les plus avantageuses pour les lots 2, 4 et 6 à 14 : SAE REOLON, SUCHET, SARL HK, SARL HUGON, AUVERGNE SOLEMUR, AXIMA CONCEPT, DUMONT ELECTRICITE SYSTEMES, SARL AMS, LANTANA, S.N. LEBLANC SCENIQUE, CMV ROSSIGNOL SARL, considérant l'avis favorable de la Commission Marché du 09 juillet 2018, **il a été décidé** de déclarer infructueux et de relancer la procédure pour les lots 3 (façades) et 5 (menuiseries extérieures) et d'attribuer les marchés de travaux (11 lots) aux entreprises suivantes : **lot 2 : SAE REOLON 25 BD DU BICENTENAIRE 03300 CUSSET**, **lot 4 : SUCHET 51 RUE DE L'INDUSTRIE 03300 CUSSET**, **lot 6 : SARL HK 11 RUE DES ACACIAS 03300 CUSSET**, **lot 7 : CMV ROSSIGNOL SARL ROUTE DE LA TOUR RIVE GAUCHE 03200 ABREST**, **lot 8 : AUVERGNE SOLEMUR 17 Rue Blaise Pascal 63200 MOZAC**, **lot 9 : AXIMA CONCEPT 18 Boulevard Alsace Lorraine BP 80142 03305 CUSSET**, **lot 10 : DUMONT ELECTRICITE SYSTEMES 111 route de Charmeil 03300 CUSSET**, **lot 11 : SARL AMS 42 RUE LIANDON 03300 CUSSET**, **lot 12 : LANTANA Les Boulaises Route de Vichy 3100 SAINT DIDIER LAFORET**, **lot 13 : S.N. LEBLANC SCENIQUE 12 Avenue de la Gare 55500 NANCOIS SUR ORNAIN**, **lot 14 : SARL HUGON ZAC GRANDS CAMPS 46090 MERCUES**.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer les marchés à intervenir et tous les documents relatifs aux présents marchés.

N° 2018 – 189 - TRANSPORTS URBAINS - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES – SERVICES A LA RESERVATION

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 juillet 2018, **il a été décidé** d'instituer une régie de recettes régie auprès du service des transports de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté spécifiquement pour l'encaissement des sommes perçues par le transporteur en charge des services à réservation de la ligne régulière F : le Mayet de Montagne – Vichy. Cette régie est installée au siège de l'entreprise FRAMONT BOUFFERET - 59-61 avenue Thermale – 03200 VICHY. La régie encaisse le produit de la vente des titres de transport des services à réservation de la ligne F Le Mayet de Montagne – Vichy.

N° 2018 – 190 - PARC OMNISPORTS PIERRE COULON – RENOVATION DU TERRAIN N° 3 – MARCHE N° 18W090

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 12 Juin 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la rénovation du terrain n° 3 du Parc Omnisports Pierre Coulon, considérant qu'à la suite de cette consultation, les deux entreprises suivantes ont remis un pli avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement sus énoncés, l'offre présentée par la société LANTANA TREYVE PAYSAGES apparait comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de travaux, à : **LANTANA TREYVE PAYSAGES – Route de Vichy – 03110 ST DIDIER LA FORET** pour le montant suivant : 351 579.33 €HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 191 - CONSTRUCTION D'UN DEPOT DE BUS A CUSSET LOT 1 MARCHÉS N° 17WC08701 ET 17WC08703 – AVENANTS N° 1

Vu les marchés n° 17WC08701 (lot 1 – VRD / ESPACES VERTS) et 17WC08703 (lot 3 CHARPENTE METALLIQUE), en date du 7 novembre 2017 relatifs à des travaux de construction du dépôt de bus à Cusset, conclu avec les sociétés : - Lot 1 : COLAS, 28, rue Daufort BP 64 03500 Saint Pourçain sur Sioule pour un montant global et forfaitaire de 596 940.55 €HT, - Lot 3 : EURL ATELIERS FL, 7, rue de l'Industrie 03500 Saint-Pourçain sur-Sioule pour un montant global et forfaitaire de 93 690.00 €HT, considérant la nécessité de réaliser des travaux en plus et moins-value sur le chantier de la construction du dépôt de Bus, il a été décidé de conclure les avenants n° 1 aux marchés n° 17WC08701 et 17WC08703, afin d'ajouter les travaux supplémentaires, pour des montants de 71 001.95 € HT pour le lot 1 VRD ESPACES et de 6 050.97 € HT pour le lot 3 CHARPENTE METALLIQUE.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces avenants.

N° 2018 – 192 - ATTRIBUTION DU MARCHE N° 18W011 - DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER ECOLE PRE-PROFESSIONNALISANT RESERVE A DES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 08 janvier 2018 sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet la mise en œuvre d'un chantier école pré-professionnalisant réservé à des jeunes de moins de 26 ans, considérant qu'à la date limite de remise des offres, une société a remis une offre, à savoir la SARL SCOP EFCA (63), après analyse et au vu des critères de jugement des offres, l'offre présentée par la SARL SCOP EFCA répond parfaitement au cahier des charges et est tout à fait recevable économiquement, **il a été décidé** de confier ce marché de prestations de services à : **SARL SCOP EFCA - 6, rue de la Varenne – 63200 RIOM** pour un montant global et forfaitaire net de taxe de 28 480,00 €net de taxe.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 193 - SAINT-YORRE – PISCINE – SINISTRE ELECTRIQUE – 10 JUIN 2018 - ACCEPTATION D'INDEMNITE

Vu le sinistre survenu le 10 juin 2018 à la piscine de SAINT-YORRE engendrant diverses dégradations électriques, considérant qu'à la suite de l'expertise en date du 3 juillet 2018, la proposition d'indemnité de GRAS SAVOYE, assureur de Vichy Communauté, à hauteur de

6 452,68 € correspondant au montant des réparations vétusté (4 501,78 €) et franchise déduites (300 €), **il a été décidé** d'accepter l'indemnité de GRAS SAVOYE d'un montant de 6 452,68 €

N° 2018 – 194 - DEVELOPPEMENT ET FOURNITURE D'UNE SOLUTION DE LOCATION « LIBRE SERVICE » DE LA FLOTTE VIVÉLO – PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE N° 18W091

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 29 juin 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation ayant pour objet le développement et la fourniture d'une solution de location « libre-service » de la flotte Vivélo, considérant qu'à la suite de cette consultation, 1 pli électronique a été remis avant la date limite de remise des offres, à savoir France Vélo Connecté, après analyse et au vu des critères de jugement sus énoncés, l'offre présentée par la société France Vélo Connecté apparaît comme économiquement avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer ce marché de fournitures courantes et de services à l'entreprise suivante : **France Vélo Connecté - 3, place Renoux 63000 Clermont Ferrand** pour un montant de 156 827 €HT soit 188 312.40 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 195 - ACCORD-CADRE 17ACW37 - PETITS TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES LOT 3 « COUVERTURE ETANCHEITE » - ATTRIBUTION D'UN MARCHE SUBSEQUENT DE PRESTATIONS D'UN MONTANT INFERIEUR A 1 000.00 €H.T. MARCHE N° 18W092

Vu la consultation lancée le 15 juin 2018 par Vichy Communauté auprès des entreprises SUCHET, SMAC, AUVERGNE ETANCHEITE référencées dans l'accord-cadre 17ACW37 « lot 3 : « couverture – étanchéité », pour l'attribution d'un nouveau marché subséquent d'un an nécessaire à la réalisation de petits travaux de dépannage d'un montant inférieur à 1 000.00 €H.T., considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 9 juillet 2018 à 16 heures seules les entreprises SUCHET et SMAC ont remis une offre dans les délais, après analyse et au vu des critères de jugement des offres, l'offre présentée par l'entreprise SUCHET sise 51 rue de l'Industrie à CUSSET, apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** pour l'accord-cadre 17 ACW37 - Lot 3 : « couverture étanchéité » d'attribuer pour un an, le marché subséquent 18W_092 pour la réalisation de petits travaux de dépannage d'un montant inférieur à 1 000.00 €H.T. à l'entreprise SUCHET.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ces marchés subséquents.

N° 2018 – 196 - RENOVATION ENERGETIQUE DES VERRIERES DE L'ATRIUM ATTRIBUTION DU MARCHE N° 18WC070

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 07 juin 2018 au BOAMP et sur le profil acheteur de Vichy Communauté pour le lancement d'une consultation décomposée en deux lots et ayant pour objet la rénovation des verrières de l'Atrium, considérant qu'à la suite de cette consultation, trois entreprises ont remis un pli avant la date limite de remise des offres, après analyse et au vu des critères de jugement, l'offre présentée par l'entreprise GRANGE EURL pour le lot 1 répond parfaitement au cahier des charges et est tout à fait recevable économiquement et que l'offre présentée par l'entreprise GLASTINT pour le lot 2 apparaît comme économiquement la plus avantageuse, **il a été décidé** d'attribuer ces marchés de travaux aux entreprises : **Pour le lot 1 : GRANGE EURL – 42, rue de Navarre – 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER** pour un montant de 48 652,00 € HT soit 58 382,40 € TTC

correspondant à l'offre de base + la variante exigée n° 2. Pour le lot 2 : GLASTINT 7, rue Saint Exupéry – 63800 CURNON D'AUVERGNE pour un montant de 22 348,02 €HT soit 26 817,62 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 197 - BELLERIVE-SUR-ALLIER – LOGEMENT DU STADE UNIVERSITAIRE DU TIR AUX PIGEONS - MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « POINT INFORMATION JEUNESSE VICHY COMMUNAUTE »

Vu la convention de subventionnement triennale 2016-2018 signée entre Vichy Communauté et l'association « Point Information Jeunesse Vichy Communauté » et notamment l'article IX « Mise à disposition de moyens » relatif, entre autres, à l'engagement de la communauté d'agglomération de mettre à disposition au profit de ladite association, un hébergement à l'occasion de l'accueil d'un jeune dans le cadre d'un « service volontaire européen », considérant le besoin de ladite l'association, de pouvoir bénéficier d'un logement et après accord de Vichy Communauté pour l'occupation du logement situé au sein du Stade Universitaire du Tir aux Pigeons, rue Claude Decloitre à Bellerive-sur-Allier, **il a été décidé** de conclure une convention d'occupation avec l'association « Point Information Jeunesse Vichy Communauté », relative au logement situé au sein du Stade Universitaire du Tir aux Pigeons, rue Claude Decloitre à Bellerive-sur-Allier, du 1er août 2018 au 31 juillet 2019, pour l'hébergement d'un jeune dans le cadre d'un « Service Volontaire Européen » et ce, dans les conditions indiquées dans la convention de subventionnement triennale 2016-2018 susmentionnée.

N° 2018 – 198 - VICHY – ATRIUM – DEGATS DES EAUX - 30 MAI 2018 – ACCEPTATION D'INDEMNITE

Vu le sinistre survenu le 30 mai 2018 dans les locaux de l'ATRIUM 37 avenue de Gramont à VICHY engendrant diverses dégradations (plafonds, moquettes,...), considérant qu'à la suite de l'expertise en date du 16 juillet 2018, la proposition d'indemnité de GRAS SAVOYE à hauteur de 12 180,24 € correspondant au montant des réparations franchise déduite (300 €), **il a été décidé** d'accepter l'indemnité de GRAS SAVOYE d'un montant de 12 180,24 € (décomposée en une indemnité immédiate de 8 128,32 € et une indemnité différée de 4 051,92 €).

N° 2018 – 199 - SAINT-YORRE – PISCINE – SINISTRE ELECTRIQUE – 10 JUIN 2018 - ACCEPTATION DE L'INDEMNITE DIFFEREE

Vu le sinistre survenu le 10 juin 2018 à la piscine de SAINT-YORRE engendrant diverses dégradations électriques, considérant qu'à la suite de l'expertise en date du 3 juillet 2018, la proposition d'indemnité de GRAS SAVOYE, assureur de Vichy Communauté, à hauteur de 4 501,76 € correspondant au montant de l'indemnité différée, **il a été décidé** d'accepter l'indemnité différée de GRAS SAVOYE d'un montant de 4 501,76 €

N° 2018 – 200 - BELLERIVE-SUR-ALLIER – BOUCLE DES ISLES - MISE A DISPOSITION DE PARCELLES AU PROFIT DE VICHY COMMUNAUTE

Vu les Bureaux communautaires des 30 mai 2012 et 6 juin 2013 au cours desquels des précisions ont été apportées quant aux orientations d'aménagement du secteur de la Boucle des Isles, dans le prolongement de l'étude réalisée par la Cabinet AXE-SAONE, vu la délibération n° 39 A du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017 approuvant notamment le principe de rénovation des berges de la rive gauche de l'Allier entre la Boucle

des Isles et le Pont de l'Europe, suivant les grands principes figurant dans le dossier présenté, considérant que les travaux afférents audit projet vont débiter à compter du mois de septembre 2018, considérant en conséquence la nécessité pour Vichy Communauté de pouvoir disposer dès à présent des parcelles ou parties de parcelles concernées par lesdits travaux de réaménagement de la rive gauche de l'Allier et après l'accord des propriétaires des parcelles ou parties de parcelles concernées pour autoriser Vichy Communauté à débiter dès à présent les travaux nécessaires, **il a été décidé** de conclure une convention d'occupation précaire à titre gratuit avec chacun des propriétaires des parcelles concernées par les travaux d'aménagement de la rive gauche de l'Allier ; ladite convention prendra effet à compter de sa date de signature et se terminera, soit à la date d'achèvement desdits travaux, soit, en ce qui concerne certaines propriétés, à la date de signature d'un acte de vente au profit de Vichy Communauté.

N° 2018 – 201 - CUSSET – BOULEVARD DU 8 MAI 1945, RUE DE TOURAINE ET PASSAGE DU QUERCY – CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE ET L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET D'EAUX USEES EN TERRAINS PRIVES

Considérant sur la commune de Cusset, boulevard du 8 mai 1945, rue de Touraine et passage du Quercy, l'existence de passage de canalisations : - d'eaux pluviales et d'eaux usées sur les parcelles cadastrées CH 7, CH 8, CH 9, CH 11, CH 12, CH 13, CH 14 et CH 17, - uniquement d'eaux pluviales sur la parcelle cadastrée CH 19, - uniquement d'eaux usées sur les parcelles cadastrées CH 10, CH 15, CH 16, CH 18, CH 20 et CH 22, considérant alors la nécessité pour Vichy Communauté de régulariser avec les propriétaires de ces parcelles les conventions de servitude correspondantes, **il a été décidé** de conclure les conventions de servitude pour le passage et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au profit de Vichy Communauté, avec les propriétaires des parcelles cadastrées CH 7, CH 8, CH 9, CH 10, CH 11, CH 12, CH 13, CH 14, CH 15, CH 16, CH 17, CH 18, CH 19, CH 20 et CH 22 situées boulevard du 8 mai 1945, rue de Touraine et passage du Quercy à Cusset et ce, à titre gratuit.

N° 2018 – 202 - PRESTATIONS D'ENTRETIEN DU LINGE DES STRUCTURES MULTIACCUEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – MARCHÉ N° PA 2015.73 – AVENANT N° 1

Vu la décision n° 2015-143 du 1^{er} juillet 2015 attribuant le marché « d'entretien du linge des structures multiaccueil de la communauté d'agglomération » à la Blanchisserie Interhospitalière de Vichy pour un montant maximum annuel de 25 000 €HT, et une durée de 4 mois, jusqu'au 30 novembre 2018, considérant qu'à ce jour, le montant prévisionnel annuel du marché n'est pas atteint, **il a été décidé** par avenant n° 1 de proroger jusqu'au 30 novembre 2018 le marché PA 2015.73, sans modification du montant maximum.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

N° 2018 – 203 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIF A L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATHEQUE DIGITALE

Considérant le service « médiathèque digitale » proposé depuis 2012 par le Conseil Départemental de l'Allier, via sa Médiathèque Départementale, considérant les conclusions positives des tests réalisés par les différents professionnels des médiathèques de Vichy, Cusset et de l'Orangerie, sur l'utilisation de cet outil, considérant qu'à la suite de ces tests, ce service a été mis en place durant l'année 2017 et a connu un grand succès auprès des utilisateurs de la Médiathèque Universitaire de l'Orangerie, considérant la possibilité de

renouveler ce service supplémentaire pour l'année 2018, dans le cadre d'un partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Allier, la Médiathèque Universitaire de l'Orangerie et de la Médiathèque Municipale Valéry Larbaud, **il a été décidé** d'approuver le renouvellement de cette offre de « médiathèque numérique », à la Médiathèque Universitaire et Communautaire de l'agglomération et d'approuver la convention de partenariat tripartite avec le Conseil Départemental de l'Allier et la ville de Vichy.

N° 2018 – 204 - MARCHE PUBLIC – FABRICATION ET LIVRAISON DE REPAS POUR LES CRECHES DE VICHY COMMUNAUTE - MARCHE N° 18W095

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié le 30 juin 2018 pour la fabrication et la fourniture de repas pour les crèches de Vichy Communauté, avec une date de remise des offres fixée au 26 juillet 2018 à 12 heures, considérant qu'à la suite de cette consultation, seul le Centre Hospitalier Jacques Lacarin Boulevard Denière 03200 Vichy a remis un pli et après analyse, la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 7 Août 2018 a décidé d'attribuer le marché public au Centre Hospitalier Jacques Lacarin, **il a été décidé** de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché au Centre Hospitalier Jacques Lacarin de Vichy, pour un montant annuel estimatif de 43 065,44 €HT.

Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique pour signer tous documents relatifs à ce marché.

N° 2018 – 205 – CUSSET – DECHETTERIE 10 CHEMIN DE LA PERCHE DEGRADATION D'UN PILIER DE PORTAIL – SINISTRE DU 15 FEVRIER 2018 – ACCEPTATION D'INDEMNITE

Vu le sinistre survenu le 15 février 2018 engendré par un véhicule de la société LOXAM, sur l'un des piliers du portail de la déchetterie de Cusset, considérant qu'à la suite de l'expertise en date du 24 juillet 2018, la proposition d'indemnité de GRAS SAVOYE à hauteur de 3 009,00 € correspondant au montant des réparations franchise déduite (300 €), **il a été décidé** d'accepter l'indemnité de GRAS SAVOYE d'un montant de 3 009,00 € dans l'attente du recouvrement du montant de la franchise auprès de l'assureur de la société LOXAM.

N° 2018 – 206 - PARC D'ACTIVITES DE LA CROIX SAINT-MARTIN, BATIMENT A LOT N° 3 – BAIL DE COURTE DUREE AVEC LA SOCIETE IPC TEXTILES FRANCE

Considérant le souhait de la société IPC TEXTILES FRANCE de pouvoir occuper le lot n° 3 du bâtiment A du Parc d'Activités de la Croix Saint-Martin à Vichy, à compter du 1^{er} septembre 2018, afin d'exercer son activité « d'achat, vente, conception de produits textiles, de décoration, d'ameublement et d'habillement. Import, export de toutes opérations liées directement ou indirectement à l'objet social », considérant l'accord de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de souscrire un bail de courte durée, dans les conditions définies par l'article L. 145-5 du Code de Commerce susvisé, avec la société IPC TEXTILES FRANCE, à compter du 1^{er} septembre 2018 et jusqu'au 31 août 2021, pour l'occupation du lot n° 3 du bâtiment A du Parc d'Activités de la Croix Saint-Martin à Vichy, d'une superficie de 303,25 m², moyennant le versement d'un loyer mensuel d'un montant de 1 018,88 €H.T.

N° 2018 – 207 - CREUZIER LE NEUF – LES ANCISES II – CONVENTION ADMINISTRATIVE AVEC LE GAEC DES CHAUMES, D'UTILISATION ET D'EXPLOITATION GRATUITE A TITRE PRECAIRE DE PARCELLES EN CONTREPARTIE DE LEUR ENTRETIEN – AVENANT N° 4

Vu la convention administrative de prêt de parcelles signée les 15 et 22 mai 2007 entre Vichy Communauté et le Gaec des Chaumes, relative à la mise à disposition gratuite du Gaec des

Chaumes d'un certain nombre de parcelles d'une superficie totale de 22ha 49a 70ca, situées dans la zone des Ancises II à Creuzier le Neuf, en contrepartie de leur entretien régulier par ledit Gaec, vu le document d'arpentage effectué par Monsieur Hubert, géomètre, le 16 mai 2018, divisant la parcelle A 1003 en trois nouvelles parcelles (A 1004, A 1005 et A 1006) pour d'une part découper une parcelle destinée à la vente (A 1005 pour 45a), et d'autre part, délimiter correctement la voie interne de la zone d'activités des Ancises II (A 1004 pour 0a 61ca) de sorte que seule la parcelle A 1006 pour 19ha 27a 07ca, devra faire l'objet de la convention administrative de prêt, considérant la vente à venir par Vichy Communauté au profit de la SCI JEMG, de la parcelle A 1005 pour 45a, afin d'y construire un bâtiment d'environ 400 m² pour y installer une entreprise de menuiserie et considérant que préalablement à la vente susvisée, il est dans l'intérêt de Vichy Communauté et du Gaec des Chaumes de modifier la convention initiale susvisée en date des 15 et 22 mai 2007 par voie d'avenant, afin de préciser l'emprise actuelle mise à disposition dudit Gaec, **il a été décidé** de conclure un quatrième avenant à la convention signée entre Vichy Communauté et le Gaec des Chaumes en date des 15 et 22 mai 2007, ayant pour objet de modifier la désignation et la superficie de l'emprise mise à disposition dudit Gaec, sans versement d'indemnité et par conséquent de constater la diminution de ladite emprise.

N° 2018 – 208 - CREUZIER-LE-VIEUX 8 PASSAGE DE L'ALLIER – LOGEMENT ABATTOIR - CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DE MONSIEUR LIONEL OMERZU

Considérant la demande de Monsieur Lionel OMERZU d'occuper un logement dépendant d'un immeuble sis commune de CREUZIER-LE-VIEUX, 8 passage de l'Allier, dans la zone industrielle de Vichy-Rhue à proximité de l'abattoir intercommunal, considérant que Monsieur OMERZU occupe effectivement ledit logement depuis le 1^{er} mars 2016 avec l'accord de Vichy Communauté, considérant que Monsieur Lionel OMERZU a réalisé dans ledit logement divers travaux et aménagements et considérant l'accord de Vichy Communauté pour régulariser une convention d'occupation en sa faveur, **il a été décidé** de conclure avec Monsieur Lionel OMERZU une convention d'occupation d'une durée de 6 ans, à compter rétroactivement du 1^{er} mars 2016, concernant un logement dépendant d'un immeuble sis commune de CREUZIER-LE-VIEUX, 8 passage de l'Allier, dans la zone industrielle de Vichy-Rhue à proximité de l'abattoir intercommunal, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 320,00 € et compte tenu des travaux et aménagements réalisés par Monsieur OMERZU dans ledit logement, il ne sera pas demandé à ce dernier le règlement des loyers pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2016.

N° 2018 – 209 - ACCORDS-CADRES, 16ACW01, 16ACW02, 16ACW04, 16ACW05, 16ACW06, 16ACW07, 16ACW08, 16ACW09, 16ACW10, 16ACW11, 16ACW12, 16ACW14, 17ACW37 - PETITS TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES LOTS 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13 – BILAN DES MARCHES SUBSEQUENTS CONTRACTES DANS LE CADRE DE CHACUN DES ACCORDS CADRE POUR LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2018 AU 30 JUIN 2018

Vu la décision N° 2018-01 du 4 janvier 2018 listant pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2017 les marchés subséquents réalisés dans le cadre des accords-cadres précités ci-dessus, considérant qu'il convient aujourd'hui d'établir un nouveau bilan afin d'acter l'attribution de nouveaux marchés subséquents formalisés durant la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, **il a été décidé** de valider ce nouveau bilan listant les marchés subséquents contractés durant la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 dans le cadre des

accords-cadres « petits travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments communautaires » et ce afin d'en formaliser leur attribution.

N° 2018 - 210 - ATRIUM, HOTEL D'ENTREPRISES – LOT 23-6 – BAIL DE COURTE DUREE AU PROFIT DE MADAME VITALINE LAMURE

Considérant le souhait de Madame Vitaline LAMURE de pouvoir occuper le lot 23-6 de l'hôtel d'entreprises de l'Atrium à Vichy, à compter du 1^{er} septembre 2018, afin d'exercer l'activité « de psychologue clinicienne » et après l'accord de Vichy Communauté pour cette occupation, **il a été décidé** de souscrire un bail de courte durée, dans les conditions définies par l'article L. 145-5 du Code de Commerce avec Madame Vitaline LAMURE, à compter du 1^{er} septembre 2018 et jusqu'au 31 août 2021, pour l'occupation du lot 23-6 de l'hôtel d'entreprises de l'Atrium à Vichy, d'une superficie de 19 m², moyennant le versement d'un loyer mensuel de 205,83 €H.T., plus les charges.

N° 2018 – 211 - PASS CULTURE ET SPORT – ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27 juillet 2018, **il a été décidé** d'instituer une régie de recettes afin de mettre en place une aide financière de 50 € sous forme de Pass Culture et Sport. Cette régie est installée à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté – 9 place Charles de Gaulle – 03200 VICHY du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les recettes sont encaissées par carte bancaire via internet contre la délivrance d'un Pass Culture et Sport.

N° 2018 – 212 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE ZK 331 SITUEE SUR LE PERIMETRE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (E.N.S.) DE LA COTE SAINT-AMAND A ABREST ET AU VERNET AVEC L'ASSOCIATION VICHY PARAPENTE

Considérant la demande de l'Association « VICHY PARAPENTE » de pouvoir de nouveau occuper cette parcelle pour pratiquer leurs activités, considérant la nécessité de redéfinir les modalités de cette occupation au sein d'une nouvelle convention d'occupation temporaire, notamment afin de garantir la compatibilité de l'activité de l'Association « VICHY PARAPENTE » avec les objectifs de préservation du lieu, **il a été décidé** de conclure avec l'Association « VICHY PARAPENTE » une convention administrative d'occupation, à titre gratuit, à compter de la date de signature de ladite convention et jusqu'au 31 décembre 2020 (date de fin du plan de gestion de l'E.N.S. de la Côte Saint-Amand à Abrest et au Vernet), pour la mise à disposition de la parcelle cadastrée ZK 331 située sur le périmètre de l'E.N.S.

N° 2018 – 213 - PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, A L'OCCASION DE L'ALIENATION D'UN BIEN CADASTRE AL 155 ET AL 392 SIS 30 AVENUE FERNAND AUBERGER ET RUE VICTOR HUGO A BELLERIVE-SUR-ALLIER (03700)

Considérant la démolition prochaine du centre technique municipal situé route de Charmeil à Bellerive et la nécessité pour la commune de Bellerive de créer un nouveau centre technique municipal à proximité du centre-ville permettant également d'abriter le matériel du centre technique municipal et considérant qu'un centre technique municipal constitue un équipement collectif, **il a été décidé** Article 1 : l'exercice du droit de préemption urbain est délégué à la commune de Bellerive-sur-Allier aux fins de préempter le bien cadastré AL 155 et AL 392 sis 30 avenue Fernand Auburger et rue Victor Hugo à Bellerive-sur-Allier (03700) pour une contenance de 745 m² au prix de 35 000 €, auquel s'ajoutent des honoraires de négociation

d'un montant de 1 000 € Article 2 : par cette délégation, le délégataire obtient la maîtrise complète du processus de préemption et, en conséquence, est soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemption et d'utilisation du bien préempté. Article 3 : le délégataire sera tenu de transmettre à la communauté d'agglomération, titulaire, les éléments d'information relatifs à la préemption pour la tenue du registre des préemptions conformément à l'article R.231-20 du code de l'urbanisme. Article 4 : la présente décision s'exercera sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président de Vichy Communauté.

N° 2018 - 214 - VICHY – MAISON DES CELESTINS - PARCELLE AT 2 – ENCASTREMENT D'UN COFFRET AVEC SES ACCESSOIRES DANS LE MUR DE CLÔTURE – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE ENEDIS

Vu le courrier en date du 1^{er} août 2018 de la société VIGILEC, chargée par la société ENEDIS d'informer la communauté d'agglomération, de son souhait de procéder à l'encastrement d'un coffret et de ses accessoires dans le mur de clôture de la Maison des Célestins située 123 rue Maréchal Lyautey à Vichy, propriété de Vichy Communauté cadastrée AT2, considérant l'accord de Vichy Communauté pour ces travaux et considérant alors la nécessité de formaliser les modalités d'occupation de la parcelle suscitée, **il a été décidé** de conclure une convention de servitude à titre gratuit au profit de la société ENEDIS, pour l'encastrement d'un coffret et de ses accessoires dans le mur de clôture de l'immeuble cadastré AT 2 sis 123 rue Maréchal Lyautey à Vichy, et ce pour la durée de l'ouvrage cité ci-dessus.

N° 2018 - 215 - ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR LA MISE EN VALEUR DU SICHON EN CŒUR URBAIN N° 16ACW18 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT 2 – N° 18WC095 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PHASES PRO A AOR SECTEUR BERGES PRESLES ET ETABLISSEMENT DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Vu le marché subséquent N° 1 relatif à l'élaboration d'un schéma global d'aménagement pour la mise en valeur du Sichon en cœur urbain et de huit avant-projets notifié en date du 6 avril 2016, vu la procédure de passation en marché public négocié, sans publicité ni mise en concurrence, transmise au Cabinet AXE SAONE, mandataire du groupement, pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre urbaine, phases PRO à AOR pour le secteur des Berges de Presles et considérant qu'après analyse de la proposition présentée par le Cabinet AXE SAONE, mandataire du groupement conjoint, cette dernière apparaît comme économiquement avantageuse, **il a été décidé** d'approuver l'attribution du marché subséquent n°2 au groupement conjoint représenté par le **Cabinet AXE SAONE (mandataire) / Sarl BIOTEC/ EGIS France Villes et Transports**, pour un montant global de 237 476.59 €TTC, réparti ainsi : - solution de base : mission de maîtrise d'œuvre pour les phases PRO à AOR Secteur Berges de Presles : 196 076.59 € TTC, - mission complémentaire : élaboration du dossier d'Autorisation Environnementale Unique : 41 400,00 €TTC.

Mandat est donné au Conseiller délégué à la Commande Publique à signer tous les documents relatifs à ce marché subséquent.

N° 2018 – 216 - REALISATION DE LEVES TOPOGRAPHIQUES POUR L'OPERATION DE RENOVATION DE LA RIVE GAUCHE DE L'ALLIER – REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES – MARCHÉ N° 18W093

Vu la décision n° 2017-273 du 29 novembre 2017 ayant attribué le marché de réalisation de levés topographiques pour l'opération de rénovation de la rive gauche de l'Allier au cabinet

Jean-Paul Serre à Vichy domicilié au 18 Avenue du lac d'Allier – 03200 Vichy, pour un montant de 1 900,00 €HT soit 2 280,00 €TTC, considérant l'intérêt pour la communauté d'agglomération Vichy Communauté de recourir au même prestataire afin de réaliser une prestation similaire de levés topographiques (à réaliser pour la rue Eugénie Desgouttes et entre la rue Eugénie Desgouttes et la RD 131 sur la commune de Bellerive sur Allier) dans le cadre de l'opération de rénovation de la rive gauche de l'Allier, **il a été décidé** d'attribuer le marché de prestations similaires n° 18W_093 à : **Cabinet Jean-Paul SERRE - 18 Avenue du Lac d'Allier - 03200 VICHY** pour un montant global et forfaitaire de 2 200,00 €HT. Mandat est donné au Conseiller Délégué à la Commande Publique à signer tous documents relatifs à ce marché.



VICHYCOMMUNAUTÉ

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUIN 2018
18 H – Vichy Communauté**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET - M. MORGAND - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI - C. DUMONT - J.M. BOUREL - M. CHARASSE - J. BLETTY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - G. DURANTET - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - R. LOVATY - A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et MM. M. AURAMBOUT - C. BENOIT - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mme et M. A. CORNE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC - C. BERTIN - C. BOUARD - C. CATARD - G. MARSONI - J. JOANNET - N. COULANGE - P. COLAS - F. BOFFETY - E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

* * * *

DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX SERVICES DE PROXIMITE ET AUX RESSOURCES INTERNES

N°1 – RENOUELEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SERVEURS – ATTRIBUTION DU MARCHE

Considérant qu'à la suite de cette consultation, 3 entreprises ont remis une offre, à savoir : ABICOM, APX INTEGRATION, IT METRIX, et considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 mai 2018 attribuant le marché de renouvellement de l'infrastructure serveur à la société ABICOM, sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : valeur technique au vu du mémoire technique (60 %), prix des prestations (40%), **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve la conclusion du marché relatif au renouvellement de l'infrastructure serveurs à la société ABICOM, pour un montant estimatif de 499 347,60 € TTC pour la partie investissement, et 144 000,00 € TTC pour la partie fonctionnement et autorise le Président ou le conseiller délégué à la Commande publique à signer le marché correspondant.

N°2 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES – ATTRIBUTION DU MARCHE N° 18W-047

Vu l'avis d'appel à concurrence relatif à un appel d'offres pour l'entretien des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments communautaires, envoyé au BOAMP et au JOUE le 27 mars 2018 et vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie en date du 15 mai 2018, d'attribuer le marché d'entretien à la société DALKIA sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : Moyens mis en œuvre par le candidat pour l'exécution des prestations – coef 45 %, Prix des prestations – coef 30 %, Valeur technique de l'offre et assistance proposée – coef 25 %, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

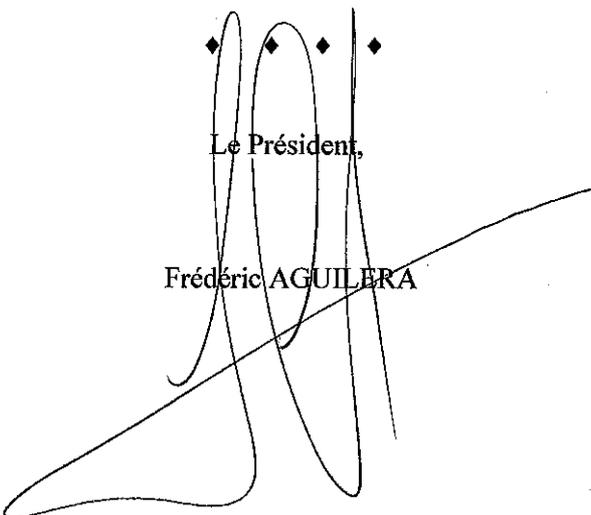
- d'approuver la conclusion du marché de prestations de services relatifs à l'entretien des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments communautaires, avec la société DALKIA – 27, rue Georges Besse -63000 CLERMONT-FERRAND – pour un montant annuel de :

- Maintenance et conduite d'installation (P2) : 108 367,75 € HT soit 541 838,75 € HT sur la durée du marché (5 ans)
- Gros entretien – Garantie totale (P3) : 52 310,34 € HT soit 261 551,70 € HT sur la durée du marché (5ans)

- d'autoriser le Président ou le conseiller délégué à la Commande Publique, à signer le marché n° 18W_047 correspondant.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2018
18 H – Vichy Communauté**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n° 7) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - I. DELUNEL (à partir de la délibération n° 2) – J. TERRACOL (à partir de la délibération n° 7), Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT (de la délibération n° 1 à 5 B/ et à partir de la délibération n° 7) – M. MORGAND – A. CORNE – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n° 6) – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – J.M. BOUREL – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – G. DURANTET – M. MONTIBERT – A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

Mme C. SEGUIN à M. J. KUCHNA

Absents excusés :

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - R. MAZAL – P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET – C. DUMONT – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC – R. LOVATY - C. BERTIN – C. CATARD – J. JOANNET – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – A. GIRAUD – F. BOFFETY, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

* * * *

DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX SERVICES DE PROXIMITE ET AUX RESSOURCES INTERNES

N° 1 - FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS - MANDAT SPECIAL M. JEAN-MARC GERMANANGUE

Considérant qu'en vertu de ce mandat spécial, limité dans son objet et sa durée, les élus peuvent être contraints de se déplacer hors du territoire intercommunal et qu'ils peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, donne mandat spécial à M. Jean-Marc GERMANANGUE, vice-président délégué à la Mobilité et aux Transport, dans le cadre de sa participation au salon européen de la mobilité le 13 juin 2018 à PARIS.

N° 2 - BELLERIVE SUR ALLIER – AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DES ISLES – ACQUISITION DES PARCELLES AP 113 ET AP 114 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Devant l'intérêt pour Vichy Communauté de compléter sa réserve foncière en se rendant propriétaire de parcelles situées dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier, d'une superficie totale de 2059 m², sur lesquelles doit être réalisé un parking, considérant que le propriétaire actuel des parcelles ayant acquis ces dernières le 4 octobre 1993 au prix de 42 000 Frs, soit 6 403 €, il apparaît cohérent de retenir une

valeur vénale de ces biens à hauteur de 7 000 € et qu'il habite avec sa famille sur ces parcelles depuis leur acquisition et qu'il lui est impossible d'acquérir un terrain équivalent pour se reloger en zone non inondable à ce prix, considérant donc la nécessité dans ce contexte particulier d'ajouter à la valeur d'acquisition du terrain déterminée ci-dessus :

- une indemnité de remploi déterminée par l'usage et la jurisprudence de 1 300 € calculée sur la base des droits de mutation :
 - 20% de 0 à 5 000 €, soit 1 000 €,
 - 15% de 5 000 à 15 000 €, soit 15% de 2 000 € soit 300 €,
- une indemnité de relogement calculée sur la base d'un prix de 20€/m² (soit environ la moitié de la valeur du prix moyen d'un terrain à bâtir situé sur la commune de Bellerive sur Allier) sur la superficie acquise, soit 41 180 €, montant duquel sont déduites l'indemnité principale et l'indemnité de remploi, soit 32 880 € (41 180 – 7 000 – 1 300), considérant par ailleurs que si la communauté d'agglomération ne devient pas propriétaire des parcelles, la collectivité se verrait dans l'obligation de créer ailleurs un parking provisoire d'environ 4 295 m², ce qui engendrerait un surcoût de 63 080 €, considérant l'accord intervenu entre le propriétaire des parcelles et Vichy Communauté sur un prix global s'élevant à 40 000 €, considérant l'intérêt pour Vichy Communauté d'acquérir les parcelles au prix de 40 000 €, prix nettement inférieur à celui de la réalisation d'un parking sur une autre emprise, si la communauté d'agglomération ne pouvait se rendre propriétaire des parcelles AP 113 et AP 114, comme il a été dit précédemment, considérant la possibilité de bénéficier du soutien financier de partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'Eau, Région, Europe), **le Bureau Communautaire**, à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour, 1 abstention M. Lazzarini), décide :
 - de passer outre l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et d'acquérir auprès de Monsieur Samuel LACROIX-RENARD ou de ses ayants droit, les parcelles cadastrées AP 113 (1483 m²) et AP 114 (576 m²) situées dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier au prix global de 40 000 €,
 - d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et institutionnels sur cette opération.

N° 3 - ABREST – ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA COTE ST AMAND – ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE – PARCELLE ZK 454

Vu l'accord-cadre signé les 12 et 26 mai 2016 entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'actions de l'Espace Naturel Sensible de la Côte St-Amand et après accord intervenu avec Madame Isabelle RONCIGLI et Madame Véronique BAYLE pour l'acquisition amiable de la parcelle ZK 454 située à Abrest leur appartenant en indivision, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 454 (2530m²) située à Abrest auprès de Madame Isabelle RONCIGLI et de Madame Véronique BAYLE ou de leurs ayants droit, au prix de 1518 €.

Mandat est donné à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

N° 4 - ASSURANCE TOUS RISQUES INSTRUMENTS DE MUSIQUE - MARCHE N°15S025 - AVENANT N°2

Vu le marché n°15S025, en date du 31 décembre 2015 relatif au contrat d'assurance tous risques instruments de musique conclu entre la ville de Vichy et SARRE ET MOSELLE, transféré le 1^{er} janvier 2017 à la communauté d'agglomération Vichy Communauté, après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26 juin 2018 et considérant la mise à jour du parc instruments de musique (2017 parc s'élevant à 798 377.28 € - au 1^{er} janvier 2018 le parc s'élève à 1 061 313.33 €), **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve la signature de l'avenant n°2 au marché 15S025 prenant en compte la mise à jour du parc, d'un montant de 1 105.31 €, portant ainsi la prime annuelle révisable 2018 à 4 457.52 € TTC.

Mandat est donné au Président ou au Conseiller délégué à la Commande publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

N° 5A/ - ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION ACCORD CADRE POUR LES TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES, ET DE VOIRIES - LOT 1 TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES ET DE VOIRIES

Devant la nécessité pour Vichy Communauté d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de divers travaux d'assainissement et de voirie et après décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie

le 26 juin 2018 d'attribuer l'accord cadre pour le lot n°1 au groupement d'entreprises Eiffage Route Centre Est, route d'Hauterive 03200 ABREST pour un montant global de 3 293 594,80 € HT, soit 3 952 313,76 € TTC, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer l'accord cadre susvisé au groupement d'entreprises Eiffage Route Centre Est.

Mandat est donné au Président ou au conseiller délégué à la commande publique pour signer l'accord cadre correspondant et tout document s'y rapportant.

N° 5 B/ - ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION ACCORD CADRE POUR LES TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES, ET DE VOIRIES - LOT 2 TRAVAUX DE CREATION DE BRANCHEMENTS ET REPARATION RESEAUX

Devant la nécessité pour Vichy Communauté d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de divers travaux d'assainissement et de voirie et après décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 juin 2018 d'attribuer l'accord cadre pour le lot n°2 au groupement d'entreprises Eiffage Route Centre Est, route d'Hauterive 03200 ABREST, pour un montant global de 1 111 163,15 € HT, soit 1 333 395,78 € TTC, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer l'accord cadre susvisé au groupement d'entreprises Eiffage Route Centre Est.

Mandat est donné au Président ou au conseiller délégué à la commande publique pour signer l'accord cadre correspondant et tout document s'y rapportant.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'ATTRACTIVITE, A L'INNOVATION ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 6 - DEPOT DES DOSSIERS OPERATIONNELS CONTRAT AMENAGEMENT TOURISTIQUE MONTAGNE BOURBONNAISE

Considérant les analyses complémentaires menées en vue de la réalisation effective des opérations et les résultats des appels d'offres ou mises en concurrence et considérant la possibilité de mettre en place les premières opérations du Contrat d'Aménagement Touristique avant la pleine saison touristique, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve l'engagement des opérations suivantes qui seront réalisées en 2018 :

- Développement du site d'accrobranche au Plan d'eau de Saint Clément pour un investissement de 195 000 € HT avec le plan de financement suivant :
 - . Région Auvergne Rhône Alpes 30% : 58 500 €
 - . Département de l'Allier 50% : 97 500 €
 - . Vichy Communauté 20% : 39 000 €
- Développement des aménagements facilitant les activités pêche et nautisme (fiche projet n°10) pour un investissement de 80 000 € HT avec le plan de financement suivant :
 - . Région Auvergne Rhône Alpes 30% : 24 000 €
 - . Département de l'Allier 50% : 40 000 €
 - . Vichy Communauté 20% : 16 000 €
- Empoisonnement du Plan d'eau de Saint Clément (fiche projet n°12) pour un investissement de 10 000 € HT avec le plan de financement suivant :
 - . Département de l'Allier 50% : 5 000 €
 - . Vichy Communauté 50% : 5 000 €

le Bureau Communautaire, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°3 du 5 avril 2018.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'AMENAGEMENT ET A L'HABITAT DURABLES, A L'ENVIRONNEMENT ET AUX RURALITES

N° 7 AMENAGEMENT DE LA RIVE DU LAC D'ALLIER, DE LA BOUCLE DES ISLES AU PONT DE L'EUROPE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Considérant qu'après analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 27 juin 2018 a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Attributaire	Montant HT
1 Curage	Vinci construction terrassement - mandataire - Vinci construction maritime et fluvial Le mas des entreprises 5 avenue Lionel Terray CS 80156 69881 MEYZIEU	2 358 346,43 € HT soit 2 830 015,72 € TTC (TF : 2 196 196,43 € HT TO1 : 162 150,00 € HT)
2 Voiries, réseaux divers	EUROVIA DALA 6 rue Colbert BP 34 03401 YZEURE CEDEX	3 331 372.34 € HT soit 3 997 446.81 € TTC TF + 6 TO : 2 850 355.40 € HT VE 1 : 156 775.24 € VE 2 : 26 250.00 € VE 3 : 297 991.70 €
3 Génie civil et génie végétal	Groupement EIFFAGE GENIE CIVIL-(MANDATAIRE) FOREZIENNE D'ENTREPRISE – GAGNE CONSTRUCTIONS METALLIQUES – PARC ET SPORTS 7 et 9 rue Grangeneuve BP 86 42003 SAINT ETIENNE Cedex 1	6 259 107.70 € HT Base : 5 925 207.70 € HT VE 1 : 333 900 € HT
4 Bétons, pierre	Groupement SOLS LOIRE AUVERGNE mandataire - LTA Parc des murons 8 rue Jules Védrine 42160 ANDREZIEU BOUTHEON	3 431 915.78 € HT Base : 3 193 996.60 € HT TO1 : 92 722.30 € HT TO2 : 145 196.88 € HT
5 Paysage, finitions	Groupement ID VERDE mandataire - LANTANA ZAC du Davayat 03110 SAINT REMY EN ROLLAT	4 148 424.29 € HT Base : 3 081 492.99 € HT TO 1 : 281 576.94 € HT TO 2 : 111 597.67 € HT TO 3 : 168 013.93 € HT TO 4 : 301 365.40 € HT TO 5 : 159 959.16 € HT TO 6 : 44 418.20 € HT
7 Eclairage, équipement	Groupement SAS VIGILEC - mandataire - BOUYGUES ENERGIES SERVICES Les paltrats 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE	2 079 989.75 € HT TF : 1 748 588.75 € HT TO1 : 68 978.50 € HT TO2 : 80522.50 € HT VE 1 : 181 900 € HT

et considérant qu'après analyse des offres, cette commission d'appel d'offres a décidé de déclarer infructueux le lot n°6 « serrurerie » et le lot n°8 « micro-architectures », **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve la conclusion des marchés de travaux conformément à la décision de la commission d'appel d'offres.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



VICHYCOMMUNAUTÉ

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2018
18 H – Vichy Communauté**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – R. LOVATY – G. MARSONI – C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MM. A.G. CROUZIER - A. DUMONT, Vice-Présidents.

Mme et MM. E. VOITELLIER – J.M. BOUREL – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC - C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – C. FAYOLLE – J. JOANNET – P. COLAS – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – F. BOFFETY – A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

* * * *

DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'ATTRACTIVITE, A L'INNOVATION ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 1 - DEPOT DES DOSSIERS OPERATIONNELS - CONTRAT D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE EN MONTAGNE BOURBONNAISE

Vu la délibération n°4 du 29 juin 2017 du bureau communautaire de Vichy Communauté, approuvant la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes pour les territoires d'excellence de pleine nature requalifié en diversification des stations de montagne Auvergne - Rhône Alpes, vu la délibération n°6 du 16 novembre 2017 de Vichy Communauté approuvant le contenu du Contrat d'Aménagement Touristique établi avec le Conseil Départemental de l'Allier et considérant les résultats des appels d'offres lancés, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve l'engagement des études suivantes :

- Etude pour la dynamisation du site de la Loge-des-Gardes (fiche projet N°1) pour un montant de 33 650 € HT sur la base du plan de financement suivant :
 - . Région Auvergne Rhône-Alpes (30%) : 10 095 €
 - . Département de l'Allier (50%) : 16 825 €
 - . Vichy Communauté (20%) : 6 730 €
- Etude de positionnement du Foyer du Montoncel (fiche projet N°13) pour un montant de 28 050 € HT sur la base du plan de financement suivant :
 - . Région Auvergne Rhône-Alpes (30%) : 8 415 €
 - . Département de l'Allier (50%) : 14 025 €
 - . Vichy Communauté (20%) : 5 610 €

DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'AMENAGEMENT ET A L'HABITAT DURABLES, A L'ENVIRONNEMENT ET AUX RURALITES

N° 2 - EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORT A LA DEMANDE DE VOYAGEURS (TAD) SUR LE TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE – ATTRIBUTION DES MARCHES

Considérant que l'exploitation des services de transport à la demande de voyageurs a été lancée sous la forme de 2 lots géographiques comme suit :

- lot 1 « *plaine* », pour une durée de 4 ans, intégrant une prestation supplémentaire éventuelle « centrale de réservation téléphonique »,
 - lot 2 « *montagne* », pour une durée de 2 ans, renouvelables deux fois 1 an,
- considérant les critères de jugement des offres (prix de la prestation pondérée à 60 %, qualité technique pondérée à 40 %) et considérant qu'en application des critères de jugement précités, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juillet 2018 a pris les décisions suivantes :
- Lot 1 : procédure déclarée infructueuse au motif suivant : les trois offres sont inacceptables. Une nouvelle procédure de marché négocié sera lancée sans publicité avec mise en concurrence de l'ensemble des candidats ayant remis une offre lors de la première consultation,
 - Lot 2 : attribué à la société Ambulances Hugon, pour un montant estimé sur la durée du marché de 87 780 € TTC,

le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la conclusion du marché de prestation de services relatif au lot² à Ambulances HUGON pour un montant de 87 780 € TTC sur la durée du marché,
- de relancer la procédure pour le lot n°1 conformément à la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président ou le conseiller délégué à signer le marché correspondant au lot 2,
- d'autoriser le Président ou le conseiller délégué à signer le marché correspondant au lot 1, tel que ce marché sera attribué par la commission d'appel d'offres dans la limite d'un montant estimé pour la durée du marché à 1 300 000 € TTC.

N° 3 - AMENAGEMENT DE LA RIVE DU LAC D'ALLIER, DE LA BOUCLE DES ISLES AU PONT DE L'EUROPE ET CURAGE DU LAC D'ALLIER – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SMEA

Devant l'intérêt de réaliser de façon concomitante avec l'opération de la rive gauche de l'Allier, les travaux préfigurant l'interconnexion des réseaux d'eau potable entre l'usine d'eau potable de Bellerive gérée par le SIVOM vallée du Sichon et la rive droite de l'Allier, considérant que compte tenu de l'ampleur de l'opération de réaménagement de la rive gauche de l'Allier, le SMEA propose de déléguer sa maîtrise d'ouvrage à Vichy Communauté pour la pose d'une conduite d'eau potable et la réalisation de la voie de desserte de l'usine d'eau potable et considérant que les modalités de cette délégation de maîtrise d'ouvrage sont précisées dans les termes de la convention, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et autorise le Président à la signer.

N° 4 - ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR ET STATION D'EPURATION DE LA LOGE DES GARDES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Devant la nécessité de disposer d'un état des lieux précis de l'ensemble des systèmes d'assainissement, de planifier et de hiérarchiser ses investissements et de mener une politique de gestion intégrée des eaux pluviales, Vichy Communauté souhaite lancer un schéma directeur ainsi que mettre à jour et compléter son zonage eaux pluviales sur son territoire selon 4 objectifs :

- Schéma directeur et zonage assainissement et eaux pluviales sur le secteur nouvellement intégré par Vichy Communauté (Ancien secteur de la Montagne Bourbonnaise et commune de Saint Pont)
- Schéma directeur et étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station de Billy
- Schéma directeur et étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station de Brugheas
- Schéma directeur sur l'ancien secteur de Vichy Val d'Allier (sauf sur le périmètre du système d'assainissement de Vichy Rhue, Billy et Brugheas) et zonage eaux pluviales. (sauf sur le périmètre du système d'assainissement de Vichy Rhue).

et considérant que le budget assainissement 2018 est voté en ACP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement), **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le financement des études de schéma directeur et de la Maîtrise d'œuvre de la Loge des Gardes élaboré par la commission assainissement selon le tableau ci-dessous :

Description	
Schéma directeur et zonage assainissement et eaux pluviales sur le secteur nouvellement intégré par Vichy Communauté (Ancien secteur de la Montagne Bourbonnaise et commune de Saint Pont)	150 000,00 €
Schéma directeur et étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station de Billy	60 000,00 €
Schéma directeur et étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station de Brugheas	60 000,00 €
Schéma directeur sur l'ancien secteur de Vichy Val d'Allier (sauf sur le périmètre du système d'assainissement de Vichy Rhue, Billy et Brugheas) et zonage eaux pluviales. (sauf sur le périmètre du système d'assainissement de Vichy Rhue).	350 000,00 €
STEP Loge des Gardes	175 000,00 €
TOTAL	795 000,00 €

- de demander ou d'actualiser selon les cas, les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Allier pour chacun des projets.

◆ ◆ ◆ ◆

Le Président,

Frédéric AGUIERA

